

# Conférence de presse de F. MITTERRAND

N° 266 - Jeudi 18 novembre 1965

2<sup>e</sup> ÉDITION

La Chaux-de-Fonds, 76<sup>e</sup> année

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM et PUBL.: BUREAU de LAUSANNE Saint-Pierre 1. TEL (021) 22 69 10 CCP 10 8300. BUREAU de GENEVE Argand 4 TEL (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 3.50, 3 mois Fr 10 — 6 mois Fr 20 — 12 mois Fr 40 — LE NUMERO 30 ct. Rédacteur en chef responsable W Brandi Rédacteurs E. Maléus (La Chaux-de-Fonds) O Heger (Lausanne) L Piquet (Genève) — Directeur R Meylan

## UNE GROSSE SURPRISE

### Le fait du jour



Alors que les pertes américaines en vies humaines augmentent chaque semaine sur les champs de bataille du Vietnam, que les effectifs engagés sont toujours plus nombreux et plus onéreux à entretenir, on repart de tentatives d'arrangements diplomatiques. On lève le voile, soigneusement tendu, sur les possibilités et les offres de paix qu'on aurait jusqu'ici refusé de prendre en considération du côté américain.

M. David Schoenbrun, commentateur politique de radio et ancien correspondant en Europe de la chaîne de télévision « Columbia Broadcasting », a affirmé mardi au cours d'une réunion à Passaic que le Vietnam du Nord avait proposé à Washington d'ouvrir des négociations au printemps dernier lors de l'arrêt des bombardements du Vietnam du Nord par l'aviation américaine.

M. Schoenbrun a ajouté que Hanoi avait envoyé un message en ce sens à Paris et avait demandé qu'il soit transmis à Washington mais que le président Johnson, qui avait pourtant ordonné l'arrêt des bombardements afin de rechercher des ouvertures de paix, a ignoré ce message et ordonné la reprise des bombardements. M. Schoenbrun a d'autre part déclaré qu'il s'agissait là de la troisième tentative de Hanoi depuis novembre dernier, la première ayant eu lieu trois semaines avant les élections présidentielles américaines et la deuxième deux semaines après.

M. Schoenbrun a enfin affirmé que les Américains n'étaient pas suffisamment informés de ce qui se passait réellement dans le Sud-Est asiatique et a déclaré que si Hanoi hésitait à faire publiquement des offres de paix afin de ne pas démoraliser les combattants du Vietnam du Sud, par contre, Washington, appuyé par sa puissante force militaire, était en meilleure position pour faire de telles propositions.

Cette nouvelle, transmise par l'Agence télégraphique suisse, est singulièrement confirmée par un article du magazine « Look ». Celui-ci est si précis que le représentant du Département d'Etat a dû reconnaître qu'il était exact pour l'essentiel: les autorités américaines ont bien repoussé une proposition de M. Thant, secrétaire général de l'ONU, qui était destinée à conclure un cessez-le-feu au Vietnam en automne 1964. M. Thant avait l'accord de Hanoi, qui était décidé à envoyer un émissaire à Rangoun, pour négocier l'arrêt des hostilités. Le porte-parole du Département d'Etat, M. Robert McCloskey, s'est contenté, pour expliquer le refus, de déclarer: « Selon toutes les indications dont nous disposons, il n'existait pas de l'autre côté une volonté de négocier. » C'est aussi facile à dire que difficile à prouver.

Comme, d'autre part, les conversations avec les Etats membres de l'ONU, que mène le secrétaire général, M. Thant, sont confidentielles, et que M. A. Stevenson, délégué des USA aux Nations Unies a disparu, il sera difficile de fixer les responsabilités du président Johnson et de son ministre des armées, M. McNamara, dans l'imédiat.

EUGÈNE MALÉUS.

Paris. — Le secrétaire général du Parti communiste français, M. Waldeck Rochet, et le secrétaire général du Parti socialiste, Guy Mollet, se serrant la main en public pour la première fois depuis des années, puis applaudissant de conserve le candidat unique de la gauche à la présidence de la République, telle fut la surprise offerte mardi aux journalistes venus assister à la deuxième conférence de presse parisienne de M. François Mitterrand, avocat de 49 ans qui, le 5 décembre, représentera la gauche dans l'élection présidentielle. Poignée de mains à bien des égards symbolique, car si le problème numéro un des prochaines élections est de savoir si le général de Gaulle sera réélu et avec quelle majorité, le problème numéro deux concerne peut-être la performance que réalisera le candidat de la gauche le 5 décembre.

Entré en lice le 9 septembre dernier, F. Mitterrand bénéficie en effet, de l'appui des partis: communiste, socialiste, radical, de la CGT, premier syndicat français, et de nombreuses autres organisations politiques ou syndicales de gauche soit au total un nombre de voix potentiel relativement important. Et la question est de savoir si F. Mitterrand fera le plein de ces voix ou si les électeurs de gauche, surpris par une candidature finalement récente et par un mouvement unitaire qui n'en est encore qu'à son début resteront sur la réserve.

### Les lendemains

Le fait, a-t-il dit, que pour la première fois depuis longtemps les partis de gauche ont choisi un candidat commun est un pas en avant considérable sur la voie de l'unité d'action contre le gaullisme et le pouvoir personnel. Et après avoir énuméré les 28 propositions constituant les bases d'un futur programme commun de la gauche,

F. Mitterrand a indiqué comment il voyait les lendemains de l'élection présidentielle s'il est élu. Je prononcerai aussitôt, a-t-il confirmé, la dissolution de l'Assemblée nationale et les partis de gauche devront à partir de mes propositions se mettre d'accord sur un programme de gouvernement durable pour toute la législature et sur lequel les Français auront à se prononcer. F. Mitterrand a également remarqué qu'en France aucun parti ne peut espérer obtenir à lui seul la majorité absolue, le corps électoral se divisant, à son avis, en au moins quatre tendances: les communistes, la gauche non communiste, le centre modéré et les conservateurs. Une coalition de plusieurs de ces tendances est donc nécessaire pour constituer une majorité de gouvernement, a-t-il ajouté, et c'est précisément à la réalisation d'une majorité de gauche dans laquelle seraient acceptés tous les vrais républicains que nous travaillons dans la perspective non seulement de l'élection présidentielle, mais aussi des élections législatives qui devraient avoir lieu en principe en 1967.

### ONU: la Chine populaire n'est pas admise

New York. — Les Nations Unies ont refusé hier une fois de plus l'admission de la Chine populaire. Les partisans de son admission n'ont même pas pu réunir une majorité simple, et encore moins la majorité des deux tiers nécessaire pour décider qui, de Pékin ou de Taïpeh, représente la Chine.

Il semble que l'échec des partisans de Pékin soit dû au libellé même du texte qu'ils ont soumis à l'assemblée, et dont les termes trop énergiques auraient fait reculer beaucoup de pays. On estime, par exemple, que la mention, dans ce texte, à la fois de l'admission de Pékin et de l'« expulsion des représentants de Tchong Kaï-chek », lui a coûté plusieurs voix, et pourrait également expliquer l'abstention de certains pays ou la non-participation au vote de pays tels que le Dahomey et le Laos.

Selon certains spécialistes, le texte était inspiré par des considérations

plus idéologiques que politiques ou diplomatiques. Ainsi, il excluait tout compromis, et le terme d'« expulsion » qui y figure a fait scandale dans le « palais de verre » où le langage est fort mesuré.

En tout état de cause, on peut parler de succès pour la diplomatie américaine. Le fait est que Pékin n'a pas été admis à l'ONU, bien que la pression pour l'y faire entrer ait été, cette année, plus forte que jamais. Compte tenu des résonances internationales de la guerre que les Etats-Unis mènent au Vietnam, ce succès revêt une importance politique considérable.

### Etrange hommage...



Le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk, qui se trouve actuellement en tournée en Amérique latine en même temps que le sénateur Robert Kennedy, a été l'objet d'un « hommage » spécial de la part d'un spectateur de Montevideo (Uruguay): ce dernier lui a simplement craché au visage, comme le montre notre photo, prise au moment même de l'incident, alors que M. Rusk venait de déposer une couronne au pied du monument à José Artigas, héros populaire uruguayen.

### Tchombé: majorité, mais...



La votation du 14 novembre a permis à l'ex-premier ministre congolais Moïse Tchombé (à gauche) d'obtenir la majorité parlementaire pour son parti du Conaco; cela n'a pas empêché le président Kasavubu de charger M. Kimba, le perdant de cette votation, de former le nouveau gouvernement du Congo. A droite, M. Albert Kalonji, ministre de l'Agriculture, qui fait le signe de la victoire.

### Le français dans le monde

Paris. — « La langue française prospère à l'étranger, quoique moins rapidement que l'anglais » peut-on lire dans le bulletin mensuel d'information du bureau politique du comte de Paris.

« Langue de la diplomatie et des élites du XVII<sup>e</sup> siècle à 1919, elle pourrait devenir la langue de communication des masses puisqu'elle est déjà l'idiome maternel de près de 150 millions d'hommes, la langue officielle de 24 nations et la langue véhiculaire de l'enseignement de sept autres pays. »

« A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le français s'était substitué au latin comme langue diplomatique » ajoute le bulletin d'information. « En 1919 le privilège diplomatique du français est perdu: le Traité de Versailles sera rédigé en français et en anglais, les deux textes faisant foi. En 1945, ce ne fut qu'à une voix de majorité, à San Francisco que le français fut reconnu dans les statuts de l'ONU, comme langue officielle concurrentement avec l'anglais. »

« Mais », précise le bulletin, « 30 000 professeurs français enseignent hors de France, auxquels s'ajoutent 100 000

maîtres étrangers qui enseignent le français à travers le monde et dans l'enseignement du second degré, apprennent le français à 66% des adolescents en Roumanie, 73% en Bulgarie, 20% en Russie. Au Danemark, en Hollande, en Norvège, le français est obligatoire pendant trois à cinq années de lycée. Aucun autre pays ne dispose d'un pareil réseau. »

« Il est paradoxal dans ces conditions que les Français aient perdu leur « conscience linguistique » au point que leur « servilité vis-à-vis de l'anglais prend des proportions alarmantes » comme l'écrivait Sauvy. »

### L'ex-président dahoméen libéré

Cotonou. — L'ex-président de la République du Dahomey, M. Hubert Maga, a été libéré par décision du président du Conseil dahoméen, apprend-on officiellement à Cotonou. Libéré hier, l'ancien président de la République du Dahomey, qui se trouvait en résidence surveillée depuis 1963, a recouvré sa totale liberté mais reste toutefois passible de la haute cour, précise un communiqué de la présidence du Conseil.

### pourquoi pas



Un record électoral vient d'être établi en Côte-d'Ivoire. Voici la nouvelle qui nous annonce le plus sérieusement du monde l'extraordinaire exploit:

« Abidjan. — Le ministre de l'Intérieur de la Côte-d'Ivoire a annoncé mardi que, lors des élections générales de dimanche, le président Houphouët-Boigny avait recueilli 99,99% des voix. Les électeurs de la Côte-d'Ivoire avaient à désigner 85 députés à l'Assemblée nationale, 140 conseillers locaux et le président. Il n'y avait pas de candidat d'opposition et il n'existait qu'une seule liste. Le Ministère de l'Intérieur a ajouté que 99,6% des 1 879 747 électeurs s'étaient rendus aux urnes. Le président, qui est âgé de 60 ans, a obtenu 1 867 605 suffrages, tandis que les députés et les conseillers ont recueilli plus de 99% des voix. »

Dans un pays aussi uni, aussi satisfait de son sort et de ses dirigeants, il est regrettable qu'il existe encore 12 142 personnes assez distraites pour oublier le nom de l'incomparable président, entre leur domicile et le local de vote. Ce problème retiendra certainement l'attention des députés.

FRÉDÉRIC.

### Rhodésie: représailles contre Sir Humphrey

Salisbury. — M. Ian Smith, premier ministre rhodésien « de facto », a annoncé hier une nouvelle série de mesures de représailles à l'encontre du gouverneur Sir Humphrey Gibbs, seule autorité que reconnaisse Londres. Il a révélé avoir lui-même donné l'ordre de couper le téléphone de Sir Humphrey. D'autre part, il a dit son intention de convoquer les représentants des chefs coutumiers et ceux de l'opposition officielle « pour tenter d'établir un dialogue avec eux ». Il a affirmé que la situation était normale en Rhodésie, que son gouvernement souhaitait demeurer loyal envers la reine et reconnu qu'il s'agissait encore d'un gouvernement « de facto », tout en se déclarant persuadé que la reconnaissance « de juré » ne tarderait pas.

M. Smith n'a fait aucune allusion à la désignation de M. Clifford Dupont, appelé à succéder à Sir Humphrey Gibbs comme gouverneur, désignation qui a été annoncée peu après sa conférence de presse. Il a toutefois annoncé que Sir Humphrey serait dépouillé de « toutes les prérogatives et avantages attachés au statut de gouverneur ». C'est ainsi que sa garde a été congédiée, ses sept automobiles emmenées et les domestiques à son service priés de quitter sa résidence.

L'aide de camp du gouverneur britannique a adressé sa démission aux autorités militaires rhodésiennes en signe de protestation contre le « traitement infligé au gouverneur par le gouvernement rebelle de M. Ian Smith ».

# Les plus Beaux Jouets



**NOTRE GRANDE EXPOSITION EST OUVERTE  
POUR LE PLAISIR ET LA JOIE DES ENFANTS**



*Nous réservons  
pour les fêtes*

**GRANDS MAGASINS**

**Gonset**



*En vente au  
rez inférieur*

**Patinoire des Mélèzes, La Chaux-de-Fonds  
Samedi 20 novembre 1965, à 20 h. 15**

Championnat suisse ligue nationale A

**La Chaux-de-Fonds**

**PRIX DES PLACES:**  
Adultes Fr. 4.—; étudiants et militaires Fr. 3.—; enfants Fr. 2.—  
**LOCATION:** magasin Grisel, tabacs, Léopold-Robert 12

# GRASSHOPPERS



**DÈS CE SOIR ET EN GRANDE PREMIÈRE**

**UN CHEF-D'ŒUVRE D'HUMOUR**  
de et avec

**PIERRE ÉTAIX**



Le film qui enchante le cœur !  
Deux grands prix au Festival de Cannes:

En matinée,  
enfants admis  
dès 10 ans révolus

**PRIX DE L'OFFICE CATHOLIQUE DU CINÉMA - PRIX DU MEILLEUR FILM POUR LA JEUNESSE**

Tous les soirs, à 20 h. 30 - Matinées à 15 h., samedi, dimanche et mercredi

Location ouverte

PROGRAMMES



RADIO + TÉLÉVISION

Jeudi 18 novembre:

**SOTTENS.** — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous des isolés. 16.25 Chansons pour l'après-midi. 17.00 Réalités. 17.30 Miroir-flash. 17.35 Semaine littéraire. 18.00 Bonjour les jeunes! 18.30 Micro dans la vie. 19.00 La Suisse au micro. 19.15 Inf. 19.25 Miroir du monde. 19.45 Drôle de numéro. 20.20 Enquêtes. 20.45 Jazz autour du monde. 21.30 Banc d'essai. 22.10 Concerto de Vivaldi. 22.30 Inf. 22.35 Miroir du monde. 23.00 Hippiisme.

Second programme de Sottens. — 19.00 Jeudi soir... 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 «Les Deux Orphelins», feuilleton. 20.25 Entre nous. 21.15 Eurolight 1965. 22.00 Anthologie du jazz. 22.15 Jeux du jazz.

**BEROMUNSTER.** — 16.00 Inf. 16.05 Quatuor. 16.45 Livres et journaux. 17.00 Mus. récréative. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.05 Emis. pop. 19.00 Actualités. 19.30 Inf. 20.00 «Ce soir, nous sortons!» 21.00 Orch. récréatif. 21.15 Automne. 22.15 Inf. 22.20 Théâtre moderne. 22.40 Fantaisies concertantes. 23.00 Hippiisme.

**TELEVISION ROMANDE.** — 17.00 Für unsere Jungen Zuschauer. 19.00 Bulletin. 19.05 Magaz. 19.25 «Le Temps des Copains», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 Dossier. 21.45 «L'Inconnue de Laumière», film. 22.00 Soir-inf. 22.10 Bulletin. 22.15 Hippiisme.

**TELEVISION FRANÇAISE.** — 1re chaîne. 16.30 Pour la jeunesse. 19.20 Manège enchanté. 19.25 «Seule à Paris», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Ralmarés des chansons. 21.40 Cousins d'Amérique. 21.55 Jeunes musicales de France. 22.40 Jugez vous-même. 23.00 Facéties du sapeur Camembert. 23.05 Actualités.

Vendredi 19 novembre:

**SOTTENS.** — 6.15 Bonjour à tous! 7.15 Inf. 7.20 Propos. 8.00 Bulletin routier. 8.25 Miroir-première. 8.30 Monde chez vous. 9.15 Emis. radiocollaire. 9.45 Nouveautés du disque. 10.15 Emis. radiocollaire. 10.45 Nouveautés du disque. 11.00 Ménestrelle. 11.20 Sur trois ondes... 12.00 Carillon de midi; miroir-flash. 12.35 Bon anniversaire. 12.45 Inf. 12.55 «Les Deux Orphelins», feuilleton. 13.05 Ronde des menus plaisirs. 13.40 Solistes romands. 13.55 Miroir-flash. 14.00 Danceries. 14.15 Emis. radiocollaire. 14.45 Mus. de chambre. 15.15 Mus. symphon.

**BEROMUNSTER.** — 6.15 Inf. 6.20 Mélodies pop. 6.50 Propos. 7.00 Inf. 7.05 Mus. légère. 7.30 Automobilistes. 11.00 Emis. com. 12.00 Trompette. 12.10 Com. 12.20 Compliments. 12.30 Inf. 12.40 Orch. récréatif. 13.30 Orch. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Emis. radiocollaire. 15.00 Orch. symphon. 15.20 Piccadilly.

**TELEVISION FRANÇAISE.** — 1re chaîne. 9.30 TV scolaire. 10.05 Sciences physiques. 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités. 14.05 TV scolaire. 14.35 Ville et vie.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football La coupe des vainqueurs de coupe **Sion largement dominé**

En battant le F.-C. Sion par 8-1, après avoir mené au repos par 3-1, le S.-C. Magdebourg, champion d'Allemagne de l'Est, a virtuellement assuré sa qualification pour les quarts de finale de la coupe des vainqueurs de coupe.

Les Sédunois, qui étaient privés de Gasser, mais qui alignaient Eschmann, ont été largement dominés durant toute la rencontre. En première mi-temps, leur organisation défensive leur permit d'éviter le pire, leur tâche étant facilitée par un assez fort vent favorable. Le troisième but allemand, marqué juste avant le repos, porta un sérieux coup au moral des Sédunois.

Les Allemands ouvrirent le score à la 8<sup>e</sup> minute par Eckhardt. A la 27<sup>e</sup> minute, ce même Eckardt portait la marque à 2-0. Huit minutes plus tard, sur un tir de Desbiolles mal renvoyé par le gardien allemand, Eschmann réduisait l'écart à 2-1. Mais juste avant le repos, sur un centre de Seguin, Stoecker rétablissait la marque à 3-1.

Dès la reprise, on assistait à un siège en règle des buts valaisans, et les Allemands marquèrent de nouveaux buts aux 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> minutes.

Huit mille cinq cents spectateurs ont suivi la partie, arbitrée par M. Holku (Finlande).

Sion jouait dans la formation suivante: Vidinic; Jungo, Roesch, Perroud, Germanier; Mantula, Sixt; Stockbauer, Desbiolles, Eschmann et Quentin.

Le match retour aura lieu le 8 décembre, à Sion.

Autres matches

- A Glasgow, en match retour comptant pour les huitièmes de finale de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, Celtic Glasgow a battu Aarhus Copenhague par 2-0. L'équipe écossaise, qui avait remporté le match aller par 1-0, est qualifiée pour les quarts de finale.
- A Cluj, en match aller comptant pour les huitièmes de finale de la coupe des vainqueurs de coupe, Stinta Cluj a été battu par l'Atletico Madrid par 2-0. Le match retour aura lieu le 15 décembre, à Madrid.

**HOCKEY SUR GLACE.** — A Tampere, en match international, la Finlande a battu l'Allemagne de l'Est par 2-1.

Coupe des villes de foire

- A Vienne, en match aller comptant pour le deuxième tour, le Sportclub Vienne a battu Chelsea par 1-0. Le match retour aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre, à Londres.
- A Anvers, en match aller, Antwerp a battu Barcelone par 2-1. Le match retour aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre, à Barcelone.
- A Dublin, en match aller, Shamrock Rovers et Saragosse ont fait match nul, 1-1. Le match retour aura lieu le 24 novembre.
- A Copenhague, en match retour, Dunfermline a battu Copenhague par 4-2. Déjà victorieuse au match aller (5-0), l'équipe écossaise est qualifiée pour le troisième tour.

**La coupe d'Europe des champions**

Trois expulsions à Brême

● A Brême, en match retour comptant pour les huitièmes de finale de la coupe d'Europe, Werder Brême a battu Partizan Belgrade par 1-0 (score acquis à la mi-temps). Les Yougoslaves, qui avaient remporté le match aller par 3-0, sont qualifiés pour les quarts de finale. Cette rencontre disputée devant 28 000 spectateurs, s'est très mal terminée. Les Allemands, nettement supérieurs territorialement, avaient ouvert les core à la 32<sup>e</sup> minute par Schutz. Ils se heurtèrent ensuite à un gardien yougoslave (Soskic) en toute grande forme. A la 82<sup>e</sup> minute, le demi yougoslave Becejac fut expulsé par l'arbitre pour une faute méchante commise sur un adversaire. Alors qu'il quittait le terrain, il fut frappé par l'Allemand Schutz, qui fut à son tour expulsé. Peu après, le demi-centre allemand Bordel jugeait bon de se faire justice lui-même, ce qui lui valut à son tour d'être renvoyé au vestiaire.

Manchester a pris une sérieuse option sur sa qualification

● A Berlin-Est, devant 35 000 spectateurs, Manchester United a pris une sérieuse option sur sa qualification aux quarts de finale de la coupe d'Europe en battant Vorwaerts Berlin-Est par 2-0 (mi-temps: 0-0). Les champions d'Angleterre devraient facilement confirmer ce succès au cours du match retour, le 1<sup>er</sup> décembre.

Comme les Sédunois à Magdebourg, les Anglais furent surpris par le froid à Berlin. Les Allemands de l'Est en profitèrent pour dominer pendant une heure, mais sans pouvoir conclure. En fin de partie, Manchester United prit la direction des opérations, marquant deux buts mérités par Dennis Law (75<sup>e</sup> min.) et Connelly (80<sup>e</sup> min.).

Les frais du championnat du monde déjà couverts

A Londres, M. Denis Follows, secrétaire de la Fédération anglaise, a annoncé que la vente des billets pour le tour final de la coupe du monde avait déjà atteint le montant de 440 000 livres, soit plus de 5 millions de francs. Ce montant, ajouté à ceux des droits de la télévision et des concessions des vendeurs d'articles de souvenirs, couvre pratiquement les frais occasionnés par le tour final de la coupe du monde.

Le Brésil a été le plus gros acheteur de billets avec 3268, devant le Mexique (695) et les Etats-Unis (668). Pour sa part, la Suisse a déjà acquis 497 billets, ce qui la place au septième rang. Par ailleurs, le Comité d'organisation a reçu les inscriptions de 730 journalistes étrangers et de 415 reporters britanniques.

Ferencvaros qualifié

● Tenu en échec à l'aller sur son terrain, Ferencvaros est parvenu à se qualifier pour les quarts de finale de la coupe d'Europe en battant, à Athènes, Panathinaikos, par 3-1 (mi-temps: 0-0). A l'aller, le match s'était terminé sur le score de 0-0. Devant 25 000 spectateurs, le gardien grec, héros du match aller, fut cette fois moins à son aise. Il dut s'incliner dès la 8<sup>e</sup> minute sur un essai de Fenyvesi. Les Grecs, bien que trop individualistes, parvinrent à réduire l'écart à la 49<sup>e</sup> minute par Domazos, mais ne purent empêcher Albert de marquer un troisième but, à la 64<sup>e</sup> minute.

A Kilmarnock (Ecosse), en match aller comptant pour les huitièmes de finale de la coupe d'Europe des clubs champions, Kilmarnock et Real Madrid ont fait match nul, 2-2. A la mi-temps, le score était de 1-1. Le match retour aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre, à Madrid.

**La FOBB et la Convention nationale**

La Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment communique: «Le 1<sup>er</sup> mars de l'année prochaine, la Convention nationale concernant le bâtiment conclue pour une durée de trois ans viendra à échéance. La Société suisse des entrepreneurs fit la proposition, qu'elle porte à la connaissance du public, de proroger la validité de la convention d'une nouvelle année, tout en accordant la compensation du renchérissement. Pour motiver son attitude, elle attire l'attention de façon évasive, sans données concrètes sur les conditions régnant dans l'industrie du bâtiment et exprime l'espoir que le partenaire social approuvera sa proposition.

» Du côté ouvrier, il y a lieu de rele-

ver que les conditions dans l'industrie du bâtiment entre autres choses, marquées par le fait que le salaire de l'ouvrier du bâtiment est sensiblement inférieur au salaire moyen calculé par l'Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail et que la sécurité de l'ouvrier du bâtiment accuse des lacunes plus importantes que dans la plupart des autres métiers. Vu cet état de choses, la conférence nationale des ouvriers du bâtiment de la FOBB, qui se tiendra à Berne le 21 novembre, se prononcera au sujet du renouvellement de la Convention nationale et prendra les décisions qui lui sembleront bonnes.»

CHRONIQUE NEUCHATOISE

SAINT-BLAISE Prochaine séance du Conseil général

Notre législatif communal est convoqué pour vendredi 19 novembre, à 20 heures, à la Salle de gymnastique. Après l'appel, l'ordre du jour est le suivant:

Nomination d'un membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. J.-D. Lambelet, démissionnaire;

Demande de crédit de 5500 fr. pour l'achat et l'équipement d'un chariot pour le corps des sapeurs-pompiers (section des électriciens);

Demande de crédit de 24 700 fr. pour le déplacement de la ligne de banlieue aux Champs-aux-Prêtres et l'alimentation en énergie électrique de trois villas;

Demande de crédit de 5500 fr. pour l'alimentation en énergie électrique du quartier Pellud - Chair-d'Ane;

Demande de crédit de 60 000 fr. pour la pose d'une conduite maîtresse du pompage de Ruau à la rue du Tilleul;

Communications du Conseil communal;

Interpellations et questions.

Jec.

Aider sans bruit est plus utile que faire du bruit sans aider.

Secours suisse d'hiver.

CONVOICATIONS DU PARTI

**CANTON DE GENÈVE**

**Elections au Conseil d'Etat**

Dernières assemblées publiques ce soir jeudi 18 novembre, à 20 h. 30

**ONEX-VILLAGE.** — Café de la Ferme. Présidence: Roland Vuataz; orateurs: André Chavanne et Willy Donzé, candidats au Conseil d'Etat.

**PLAN-LES-OUATES.** — Auberge du Stade, route de Saint-Julien 135. Présidence: Paul Luthi, conseiller municipal; orateurs: Willy Donzé et André Chavanne.

**GENÈVE.** — Comité directeur. Séance ordinaire, lundi 22 novembre, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

**CANTON DE NEUCHÂTEL**

**SAINT-BLAISE.** — Restaurant Guillaume-Tell, samedi 20 novembre 1965, dès 20 heures, match au loto organisé par les Jeunes socialistes.

**NEUCHÂTEL.** — Comité du parti, jeudi 18 novembre 1965, à 20 heures, au Jura. Pour rappel, samedi 4 décembre, à la Paix, souper du parti, à 19 heures.

**CANTON DE VAUD**

**VEVEY.** — Assemblée du Parti socialiste, ce soir jeudi 18 novembre, à 20 h. 30, au Café des Négociants. Bilan des élections communales.

● **LAUSANNE.** — Groupe socialiste du Conseil communal. Séance lundi 22 novembre, à 20 h. 30, à la Maison du Peuple, salle à manger N° 1.

Roman de LÉO DARTEY

UNE OMBRE DE BONHEUR

Roman de LÉO DARTEY

57

Déjà près de la porte, la main sur le bouton, il se retourna vers elle, comme s'il se décidait à parler enfin; mais, subitement, un voile de terreur se répandit sur ses traits et, les yeux presque égarés, il s'écria:

— Non! non!... je ne peux pas vous dire! Je n'ai rien à dire... rien que vous répéter ceci, que je vous conjure de croire: il faut absolument, absolument que Flory parte, s'éloigne d'ici avec Cricri! Il le faut, vous m'entendez! Si vous l'aimez, vous devez m'y aider!

— Tant que votre Olga sera ici, je n'obtiendrai rien de tel! Je vous le répète: éloignez-la, elle, et tout change.

Debout sur le seuil, il sembla vaciller.

— Mais non! non! s'écria-t-il sourdement. Je ne peux pas!

Et Pervenche, sidérée, le vit s'éloigner dans l'allée qui conduisait à l'usine, du pas titubant d'un homme à moitié ivre.

— Voilà où j'en suis! confia-t-elle, d'un air désespéré à Roy, qui avait écouté sérieusement son récit. Depuis, je n'ai plus tenté aucune démarche vis-à-vis de lui ni de Flo. Je voulais les laisser vivre un peu devant moi, les observer, ainsi que la secrétaire modèle. J'espérais trouver peut-être ainsi la clé de l'énigme qui sépare ces deux êtres. J'avoue mon échec. En quarante-huit heures d'attente, de guet, je n'ai rien compris, rien deviné, rien décelé... si ce n'est la certitude accrue que, pour une raison qui reste absolument obscure pour moi, Sévriér tient à garder auprès de lui Olga Demeter, à laquelle il ne semble cependant accorder aucun intérêt... comment dire?... sentimental, pour parler comme lui. Quant à elle, son attitude est rigoureusement correcte, discrète, et cela, joint à la démarche faite auprès de moi le premier jour, me fait hésiter à la qualifier d'intrigante!

— Prenez garde à l'indulgence! dit Roy en se mordillant la lèvre inférieure. Son attitude désintéressée peut avoir pour mobile secret le désir d'endormir votre méfiance, tout simplement. Peut-être n'a-t-elle pris le contrepied du désir de Sévriér d'écartier sa femme que pour ne pas être soupçonnée de complicité avec lui et mieux vous inciter à traiter les craintes de votre sœur comme des billevesées! Ainsi, vous seriez bien placée pour user de votre influence sur la malade pour l'obliger à quitter une place que la fourbe désire prendre!

Pervenche hésita un instant. Tant de duplicité lui semblait impossible. Sa nature foncièrement droite renonçait à y croire.

— Mais c'est invraisemblable!

— Ecoutez, reprit son confident. J'ai été, comme vous, frappé par l'état de dépression de Mme Sévriér. Je crois qu'il faudrait, avant tout, connaître la vérité, médicalement, sur son cas. Cela, c'est votre tâche. Obtenez le nom du médecin qui l'a examinée en dernier lieu. Voyez-le. Connaissez son diagnostic. Au besoin, allez avec votre sœur en consulter un autre. Il est impossible qu'un tel état n'ait pas une cause organique. Etre fixé sur ce point est capital...

Reprise de confiance, Pervenche leva vers lui de beaux yeux bleus lumineux d'espoir.

— Vous avez raison. C'était la première chose à faire. Comment n'y ai-je pas songé?

Il eut un sourire indulgent.

— Parce que vous êtes directement intéressée

58

au problème. Les étrangers jugent toujours plus clairement une situation à laquelle ils ne participent pas. C'est pourquoi il n'est pas mauvais, parfois, d'écouter leurs conseils.

Elle baissa un front soumis:

— Mais... mais si les médecins me confirment la nécessité d'éloigner Flo, vous rendez-vous compte que ce serait la tuer presque à coup sûr, de chagrin et de jalousie... si elle laisse derrière elle Olga Demeter?

— Dans ce cas, je vous conseillerai de vous adresser directement à elle, dit-il rondement, en la prenant par le bras pour lui faire reprendre le chemin. Si elle est sincère, elle ne peut refuser de vous aider. Là, nous la jugerons à l'œuvre!

Elle nota le pluriel, mais non plus avec révolte. Elle éprouvait un réconfort immense à sentir près d'elle cette volonté forte, cette protection mâle et, sous son coude, le soutien de cette main à la fois douce et solide.

Et, tandis qu'ils remontaient ainsi le petit sentier enserré de ronces, elle constata, enchantée:

— Oh! voyez, Roy, comme tout a changé, depuis mon arrivée! Le premier jour, c'était la pluie que les arbres égouttaient sur ma tête et... sur mon cœur, comme a dit le poète. Aujourd'hui, ce sont des fleurs!

Les grands cerisiers tendant au-dessus du chemin leurs branches noueuses, qui devaient se charger tardivement de «griottes», secouaient en effet, au-dessus de leurs têtes, une averse de corolles rosées.

Le sol en était couvert comme d'une neige où aurait saigné, à peine, une gorge de colombe, et un dernier coup de vent léger en accrocha quelques pétales, comme un diadème, dans les boucles de Pervenche.

Roy le vit et, avec enchantement:

— Vous vous le couronnez, ma Péri, dit-il, la voix et les yeux tendres.

Alors, Pervenche s'immobilisa.

— Ecoutez, Roy, il faut absolument que je mette au point quelque chose entre nous qui est parti sur un mauvais pied.

Devant le sourcil en accent circonflexe dont elle commençait à connaître l'expression doucement goguenarde, elle s'impatienta:

— Ne raillez pas! Je sais très bien que toute mon attitude a pu vous tromper. Si, si... du moment où je vous ai retrouvé ici, je me suis littéralement jetée à votre tête. Il est tout naturel que vous me traitiez en petite fille étourdie, même un peu folle, un peu flirt. Or, rien n'est moins vrai, Roy. J'ai été élevée par un père colonel, dans toute l'acceptation du terme... De flirt, je n'en ai pas, mais quelques bons amis, d'excellents camarades; voulez-vous être de ceux-là? Maintenant que je vous connais mieux, j'en serai très heureuse.

Elle s'était arrêtée au milieu du sentier et, immobile, lui souriait de ses yeux clairs et lumineux, où jamais une pensée basse ou trouble ne devait pouvoir se refléter.

Il lui sourit à son tour, et la petite lueur goguenarde s'était éteinte complètement dans son regard nuancé de joie sincère. Franchement, dans un geste sans équivoque aucune, il frappa sur son épaule en déclarant rondement:

— Tout à fait d'accord! En route, mon petit camarade! Mais, vous savez... la précision était inutile.

(A suivre)

**GRAND CONSEIL  
NEUCHÂTELOIS**

**Problèmes de l'économie et de l'enseignement**

Durant la troisième journée de session ordinaire, dont la fin de l'ordre du jour a été reportée au lundi 6 décembre, le Grand Conseil a continué à s'occuper du budget pour 1966. Contrairement à la journée de mardi, il n'y a pas eu de discussion particulièrement saillante, mais de nombreuses observations et remarques pleines d'enseignements, qui ne nécessitent pas de commentaire particulier. Voici d'ailleurs le film de la séance.

**Agriculture**

Le Grand Conseil a commencé par reprendre l'examen à la loupe du budget. M. Barrelet, auquel une heure n'avait pas suffi, mardi, pour donner des explications exhaustives sur sa chère agriculture, a poursuivi son exposé. Il s'est penché tout d'abord sur le sort des petits viticulteurs. Il se déclara prêt à faire tout le possible pour ceux qui auraient pu être oubliés, de même que pour les agriculteurs qui se seraient trouvés dans une situation critique après les intempéries estivales.

En ce qui concerne le chemin de la Gréville, M. Barrelet a écouté les avis de l'autorité communale des Planchettes. (Résumé: Tant pis pour les promeneurs!)

Quant à la ferme des Foux, le chef du Département de l'Agriculture ne peut pas donner des explications pour le moment. (Résumé: Le silence persistant de M. Barrelet sur ce point est curieux.)

**Industrie**

On passe au chapitre du Département de l'Industrie. M. Blaser (pop.) voudrait des précisions sur la politique des allocations familiales.

M. Mauler (lib.) intervient au sujet de l'Office économique neuchâtelois. Celui-ci remplit-il encore aujourd'hui le rôle qu'on en attend?

M. Martin (rad.) s'effraie de la suppression des versements au fonds de réserve de l'assurance contre le chômage. Quant à M. Lauener (rad.), c'est l'Observatoire cantonal qui retient son attention. Il se fait aussi du souci pour l'astrolabe de la Vue-des-Alpes. En conclusion, il exprime le vœu que l'Observatoire ne néglige pas l'astronomie au profit de la physique.

M. Ulrich (PPN) traite des arrêtés conjoncturels contre la surchauffe. Il considère que les PTT n'ont pas pris les mesures de rationalisation nécessaires alors que, dans notre canton, l'industrie privée n'a pas augmenté sa main-d'œuvre, à l'exception de l'industrie horlogère. Qui a accordé à celle-ci des dérogations pour l'engagement de nouveau personnel? Enfin, l'interpellateur voudrait des précisions sur la main-d'œuvre étrangère.

R. Spira (soc.) désirerait des explications sur les activités de la Commission consultative pour l'étude de questions économiques.

M. Dubois (pop.) pose des questions sur l'inspection cantonale du travail. L'Union syndicale a réclamé, ces jours derniers, diverses réalisations; l'orateur y applaudit, mais il se demande si, sur le plan cantonal, l'Etat est suffisamment équipé pour l'inspection du travail et la prévention des accidents dans les fabriques et sur les chantiers. Il voudrait notamment obtenir des détails sur la formation professionnelle des inspecteurs du travail et des précisions sur l'état où en est la question de la création d'un institut romand d'hygiène industrielle.

M. Maurice Favre (rad.) parle de l'Office économique. Les tâches de celui-ci se sont modifiées depuis sa fondation, mais cela ne signifie pas que son utilité puisse être discutée, elle est simplement différente. L'office doit servir de moyen de liaison entre l'économie privée et l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la planification.

M. Hamel (rad.) s'élève contre les allégations de M. Ulrich au sujet des PTT. M. Blaser (pop.) en fait de même

**F. Bourquin répond**

Répondant aux divers interpellateurs, F. Bourquin déclare:

Pour ce qui est des allocations familiales et d'une amélioration des sommes versées, on a fait, cet été, une statistique intermédiaire de ces dernières au titre de la formation professionnelle et sur l'augmentation prévisible des dépenses des caisses. Il y a environ 800 bénéficiaires de plus. Compte tenu des nouvelles dépenses que cela entraîne, on a dû se rendre à l'évidence qu'il n'était pas possible, en cours d'exercice, de modifier les taux actuellement versés. De plus, il faut permettre aux caisses de faire quelque réserve. Toutefois, il a été convenu que les caisses devraient faire des statistiques globales, dès le début de l'année prochaine, pour voir si l'on pourrait procéder à l'amélioration désirable. Le Conseil

d'Etat saisira la première occasion qui se présentera d'agir dans ce sens. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec la FOMH et les autres syndicats sur ce problème.

Pour ce qui est de l'Office économique, l'augmentation de frais qui figure au budget provient des réadaptations de salaires. Quant à l'utilité de l'office, elle est certaine, même si ses activités se sont modifiées. Peut-être faut-il que l'office prenne des contacts périodiques, à l'avenir, avec les conseils communaux. F. Bourquin veillera à donner des instructions allant dans cette direction.

Au sujet de l'assurance chômage, il a paru, vu la situation financière tendue, que les réserves étaient suffisantes, d'autant plus qu'elles étaient, de toute façon, encore augmentées par d'autres sources.

**Prévention des accidents**

Pour ce qui est de la prévention des accidents, on procède actuellement à la mise à jour de la loi sur les constructions. Par ailleurs, il semble que, dès janvier 1966, la nouvelle loi fédérale sur le travail entrera en vigueur et qu'elle améliorera, de manière sensible, la prévention. Il faut attendre cependant pour se prononcer d'être en possession de tous les arrêtés fédéraux d'application. S'il reste des trous, on veillera à les combler. C'est dans ce sens-là que l'exécutif accepte le postulat d'Henri Perret, mais à la réserve que l'acceptation prévoit d'abord une étude.

**Les tâches de l'Observatoire**

Traitant les questions soulevées par M. Lauener sur l'Observatoire, F. Bourquin estime que tous ceux qui sont intéressés à recevoir l'heure exacte de ce dernier devraient verser des sommes plus importantes pour son fonctionnement.

D'autre part, on caresse l'espoir que l'Observatoire, grâce à l'intermédiaire de l'émetteur, actuellement inutilisé, de Prangins, pourra, dans un délai relativement court, donner l'heure à toute l'Europe et même au-delà. De cette façon, en tout temps, tous les horlogers, tous les physiciens, pourraient obtenir l'heure exacte.

Quant à l'astrolabe de la Vue-des-Alpes, on a constaté que les conditions d'observation sur ce col n'étaient pas tellement supérieures à celles de Neuchâtel.

Par ailleurs, il est faux de penser que la part de l'astronomie est négligée à l'Observatoire. Au contraire, on s'y intéresse beaucoup aux problèmes de la recherche spatiale et du lancement des satellites, mais il va de soi que les renseignements obtenus par ces satellites changeront le rôle de la « maison ».

**Favoriser les entreprises dynamiques**

A propos des arrêtés conjoncturels « antisurcharge », le chef du Département de l'Industrie révèle que la diminution de la main-d'œuvre étrangère s'élève, dans notre canton, à 469 unités depuis l'an passé. Cela va au-delà de la moyenne suisse. Cette diminution s'explique par le recul particulièrement sensible dans le secteur de la construction (1100 de moins à fin octobre). Dans les autres secteurs, il est vrai que la diminution est bien moindre. Quant à l'horlogerie-bijouterie, les effectifs n'ont augmenté que de quatre unités en quinze mois. Devons-nous, d'autre part, poursuivre les mesures actuellement appliquées et connaissons-nous les intentions du Conseil fédéral? Ces dernières sont ignorées jusqu'à aujourd'hui. En revanche, F. Bourquin connaît les dessein de certains milieux patronaux qui voudraient éliminer les entreprises marginales en établissant le libre passage de la main-d'œuvre à l'intérieur d'une même branche industrielle.

Cette théorie aurait quelques inconvénients, mais elle aurait le grand avantage de favoriser les entreprises dynamiques. Il faudrait que la Confédération laissât une large autonomie au canton dans le domaine de la main-d'œuvre. F. Bourquin serait favorable à un contingent cantonal global, qui permettrait une répartition beaucoup plus souple, selon les mérites.

En effet, il convient de faire une différence entre les entreprises viables et celles qui, par leur retard, gênent le bien général. L'exécutif neuchâtelois regrette les mesures uniformes de la Confédération qui marquent un net recul et frappent souvent à tort, alors que, au contraire, si nous voulons avancer, il serait bon d'aider les industriels qui veulent progresser et donnent des salaires convenables.

Enfin, l'exécutif s'est battu pour qu'on assouplisse les dispositions arbitraires et peu logiques qui frappent les frontaliers étrangers, alors que l'emploi de ceux-ci ne présente guère d'inconvénients pour notre économie.

Il est évident aussi qu'il faudrait songer à une amélioration de l'assimilation des étrangers.

**Commission économique**

Le rôle de la Commission consultative pour l'étude de questions économiques est celui-ci. Chaque année, elle se réunit pour débattre de grands problèmes. Elle a discuté des vacances payées, des allocations familiales, de la main-d'œuvre étrangère, des arrêtés conjoncturels, de la rationalisation du travail dans le bâtiment, etc. Cette commission, qui réunit tous les milieux économiques, donne des avis extrêmement précieux. Il est certain qu'au moment où l'on envisage l'introduction de la planification elle pourra voir son rôle devenir plus considérable encore.

**Sécurité du travail**

En ce qui concerne les inspecteurs du travail, ils ont été nommés pour leurs compétences professionnelles. Certes, on peut discuter au sujet de leur formation, mais elle paraît être très sérieuse. Au demeurant, les inspecteurs ont fait des stages à la Suval, à Lucerne et à Lausanne à l'Inspektorat des fabriques. Avec l'introduction de la loi fédérale, on renforcera l'équipe existante.

Pour ce qui est de l'Institut romand de médecine et d'hygiène du travail, le rapport est achevé. Il s'agit maintenant de savoir si l'on est disposé à faire les sacrifices qui s'imposent. L'exécutif neuchâtelois, en tout cas, a joué un rôle positif jusqu'ici et il entend le poursuivre.

**Défense économique**

M. Favre (rad.) exprime sa satisfaction de la politique du gouvernement en ce qui concerne la main-d'œuvre. En aucun cas une réglementation ne doit être un frein. Il convient d'appliquer avec un certain libéralisme toute mesure étatique.

R. Spira (soc.) demande encore des explications sur le poste de 5000 fr. consacrés à la défense économique.

Ils sont destinés, déclare F. Bourquin, à la poursuite des travaux et à la tenue à jour de tout ce qui se fait, depuis des années, dans le domaine de l'économie de guerre. En effet — ce fait est généralement ignoré — on travaille depuis longtemps dans ce domaine, au cas où il y aurait un jour des difficultés internationales. Et il n'y aurait qu'à presser sur un bouton pour que, en cas de conflit, tous les citoyens neuchâtelois se voient pourvus de cartes de rationnement du jour au lendemain.

**Interventions populistes**

M. Broillet (pop.) doute de la nécessité de constituer des fonds de réserve avant d'augmenter les allocations de famille. Il aimerait savoir la politique familiale du Conseil d'Etat.

M. Dubois (pop.) voudrait qu'on augmentât les crédits pour les livres et revues traitant de la médecine du travail.

M. Blaser (pop.) s'étonne que M. Favre prône la libre concurrence dans l'industrie et qu'il applaudisse, en même temps, à l'interventionnisme dans l'agriculture.

M. Favre (rad.) rétorque qu'il ne se fait pas l'apôtre d'un libéralisme absolu, mais il estime que, dans chaque réglementation, il importe de laisser régner un certain esprit libéral.

M. Wyss (lib.) intervient: il pense que la politique des allocations familiales est très saine.

M. Broillet (pop.) croit qu'il n'y a aucune opposition entre le versement de salaires convenables et des allocations familiales élevées.

F. Bourquin examinera avec bienveillance la demande de M. Dubois. Quant aux allocations familiales, on est bien obligé de faire en sorte que les caisses tournent financièrement. Enfin, il y a contradiction, malgré M. Broillet, entre le versement de salaires convenables et des allocations élevées.

Les incidents survenus à propos des salaires des ouvriers travaillant à Cressier en ont fourni la preuve éloquente. Les salariés forment un tout. Il y a une relation évidente entre les charges supportées par le patronat et les salaires qu'il attribue.

**Intérieur**

On s'attaque alors aux affaires du Département de l'intérieur.

M<sup>me</sup> Greub (pop.) s'inquiète de l'abstentionnisme électoral. Elle voudrait que les bureaux de vote soient ouverts le vendredi soir et le samedi matin, ce qui inciterait peut-être les électeurs à voter plus souvent.

M. Vuilleumier (lib.) se penche sur les subventions par lit d'hôpitaux. Il considère que les petits hôpitaux sont défavorisés.

M. Dubois (pop.) trouve qu'on n'accorde pas assez de crédits pour la

lutte contre le cancer. M<sup>me</sup> Popesco (lib.) l'approuve.

A. Tissot (soc.) rompt une lance en faveur des enfants déficients. L'éducation de ceux-ci est très lourde financièrement, singulièrement lorsqu'ils doivent être élevés hors du canton. Ne pourrait-on pas trouver une solution humaine?

M<sup>me</sup> Greub (pop.) entend savoir si l'on est disposé à transformer en centre pour l'enfance l'ancien sanatorium neuchâtelois de Leysin.

M<sup>me</sup> Corswant (pop.) voudrait que les maisons des jeunes deviennent des centres culturels.

Raymonde Schweizer (soc.) appuie cette intervention qui va dans le sens d'une motion qu'elle a déposée au bureau.

**L'opinion de M. Clottu**

M. Clottu donne les réponses suivantes:

En ce qui concerne les bureaux de vote, il existe déjà les possibilités de vote anticipé. Un changement ne s'impose pas.

Pour ce qui est des subventions pour les lits d'hôpitaux, une prochaine réunion des intéressés va se tenir le 25 novembre. Elle réglera la procédure de l'étude systématique du problème hospitalier et s'efforcera d'obtenir une harmonisation entre les divers établissements.

La subvention contre le cancer est destinée au Centre anticancéreux romand. Quant à la Ligue neuchâteloise contre le cancer, elle n'a fait aucune demande de subsides. Le cas échéant, celle-ci sera examinée avec bienveillance.

Quant aux enfants déficients, il n'est pas exclu qu'on en traite à la réunion du 25 novembre.

L'ancien sanatorium de Leysin est actuellement loué. Lorsqu'il sera libre, on ignore encore ce qu'on en fera.

Au sujet des maisons des jeunes, R. Schlappi, qui s'occupe de ce sujet, indique que, pour en modifier l'activité, il faudrait un changement de la loi. Au demeurant, ce qui compte beaucoup, c'est l'esprit dans lequel elles sont dirigées.

**Instruction publique**

Maintenant c'est à l'Instruction publique d'être passée au crible par la députation.

Lucette Favre (soc.) insiste pour l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices.

M. Favre (rad.) rompt une lance en faveur de la revalorisation du traitement du corps enseignant.

M. Wyss (lib.) préconise l'harmonisation des programmes scolaires romands.

M. Meylan (rad.) demande une subvention augmentée pour les troupes de théâtre amateur. M. Martin (rad.) aimerait savoir à quoi en est le recrutement du personnel enseignant. M. Dubois (pop.) désirerait que les pédagogues soient dispensés des cours de répétition militaires. M. Ruffieux (rad.) voudrait des nouvelles de l'Institut de biochimie de Neuchâtel.

Ce sont les cours de perfectionnement à l'intention des instituteurs et institutrices qui retiennent l'attention de J. Junod (soc.). Il émet le vœu que les indemnités pour perte de salaire soient dorénavant plus équitables. H. Eisenring (soc.) rappelle le problème de la création de jardins d'enfants. M. Renk (PPN) voudrait des assurances quant au recrutement des maîtres secondaires.

M. Rousson (soc.) a ouï dire que les chefs de l'Instruction publique vaudois et genevois auraient mis sur pied un plan de salaire commun pour le corps enseignant supérieur, afin d'éviter des surenchères. Que sait M. Clottu à ce propos?

**Politique du théâtre**

R. Spira (soc.) intervient en faveur du théâtre. Il considère que les crédits indiqués sous cette rubrique ne devraient être utilisés que pour soutenir des acteurs professionnels, c'est-à-dire principalement le Théâtre populaire romand. Le théâtre d'amateurs doit être soutenu par des crédits attribués aux activités de loisirs. Par ailleurs, l'orateur pense que notre canton est en retard dans l'aide accordée aux comédiens. Il aimerait que l'Etat ait une véritable politique du théâtre.

J.-P. Gendre (soc.) attire l'attention sur l'enseignement dans des classes itinérantes, ce qui est préjudiciable aux élèves. A. Fluckiger (soc.) demande des éclaircissements sur la réforme scolaire. M. Broillet traite de la pénurie d'enseignants primaires et des retards scolaires.

M. Rougemont (rad.) voudrait aussi des précisions sur la politique théâtrale. Il défend également le Théâtre populaire romand. M. Rousson (soc.) expose que le Parti socialiste n'est pas opposé aux comédiens amateurs, mais il faut distinguer entre leur activité qui appartient aux loisirs et le travail des professionnels, en particulier ceux du TPR, qui ont vécu jusqu'ici dans des conditions extrêmement difficiles.

M. J.-C. Jaggi (PPN) se préoccupe de la formation des spécialistes et des cadres dans le domaine de l'électronique. Il y a, en effet, pénurie aiguë.

Raymonde Schweizer (soc.) estime que les offices d'orientation professionnelle devraient faire un effort supplémentaire pour apprendre aux parents toutes les études qui sont ouvertes maintenant aux jeunes filles.

J. Meyrat (soc.) pose la question de la construction de la piscine et de la salle de gymnastique de la Maladière.

**La voix de l'exécutif**

Répondant aux divers orateurs, M. Clottu aborde tout d'abord le problème du théâtre. L'exécutif estime que les crédits figurant sous ce poste doivent être, avant tout, attribués aux professionnels ou à des troupes d'amateurs qui ont recours à des acteurs professionnels (Peseux).

L'Etat verse des crédits aux troupes d'amateurs qui travaillent de façon durable et ont, par exemple, besoin d'un certain appareillage (Scaramouche). Lors d'événements extraordinaires (cinquantenaire, etc.) on peut allouer aussi certains subsides.

D'autre part, l'orateur estime que si une politique du théâtre cantonal n'est pas viable, une politique romande de celui-ci doit être instaurée.

Pour ce qui est de la revalorisation des traitements, le Conseil d'Etat essaiera de s'approcher de l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices. (Elle existe déjà dans les autres secteurs.)

L'école romande — c'est-à-dire l'harmonisation des programmes scolaires romands — est vue très favorablement par les autorités neuchâteloises, mais c'est une fois la réforme bien établie — en 1969 — qu'on pourra partir pour coordonner.

**La pénurie d'enseignants**

La pénurie du personnel enseignant préoccupe toujours M. Clottu. Elle est d'ailleurs quasi générale en Suisse et même souvent pire que chez nous: à Zurich, l'effectif moyen des classes est de 40 élèves! On connaît la politique suivie par le chef du département. Il entend la poursuivre en continuant notamment sa politique de soutien à l'Ecole normale.

Les effectifs des cours spéciaux pour la formation d'instituteurs et d'institutrices sont satisfaisants. On va en mettre sur pied un troisième. Quant à la préparation des maîtres secondaires, on encouragera par des subsides aux candidats au BESI, subsides semblables à ceux versés aux normaliens. Grâce à l'ensemble de ces mesures, la pénurie de personnel enseignant devrait être surmontée d'ici quelques années.

Quant à l'exemption pour les enseignants des cours de répétition, cela concerne l'autorité fédérale, mais on ne peut limiter la question aux pédagogues, il faut aussi penser à tous les spécialistes. Cela nous entraînerait loin.

En ce qui concerne les cours de perfectionnement, l'Etat est prêt à faire preuve de largesse. Les classes itinérantes sont un problème communal. Enfin, si les regroupements exigés par la réforme scolaire imposent de trop lourds sacrifices, l'Etat aidera également. Au demeurant, si certaines localités s'opposent obstinément aux concentrations, on laisse faire l'œuvre du temps.

Pour ce qui est des retards scolaires, l'Etat a créé un poste d'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Ce dernier établira le contact avec les institutions socio-scolaires, les enseignants, etc.

La formation de spécialistes de l'électrotechnique est suivie de près. Un enseignement régulier va probablement débuter. Quant à l'information des jeunes filles pour de nouvelles carrières, un grand effort est déjà fait.

La construction des halles de gymnastique du Gymnase de Neuchâtel a été retardée pour des raisons impérieuses, mais quand celles-ci seront amenées à l'existence, elles seront de premier ordre!

Le pavillon de l'Institut de biochimie sera construit par une maison du Val-de-Travers. D'autre part, M. Clottu ne connaît rien des contacts dont a parlé M. Rousson. Il s'informerá.

**Le budget est voté**

On passe alors au vote du budget. Lors de la discussion, M. Aubert (lib.) exprime le désir que dorénavant toutes les décisions du Grand Conseil, partant des conséquences financières, figurent sur le projet de budget, afin que celui-ci soit exact. Avec le système actuel, où les dernières décisions ne sont pas prises en compte, on aboutit à voter un budget faux. Le Conseil d'Etat se rallie à ces vues et le législatif en fait de même.

Finalement, le budget est accepté par 89 voix. Les populistes se sont abstenus. Il n'y a pas d'opposition.

# ESSAIS DE PROSPECTIVE NEUCHATELOISE

Le dernier congrès du Parti socialiste suisse a mis l'accent sur la nécessité d'une politique économique du parti élaborée à longue échéance. Ce qui comporte des études de base préalables, ainsi qu'un certain renouvellement dans nos habitudes de pensée. Philippe Muller, professeur de psychologie à l'Université de Neuchâtel, député et conseiller général socialiste, expose ici, dans une série d'articles, les études qu'il a présentées ce printemps à la direction du parti sur le développement du canton de Neuchâtel, envisagé prospectivement. Le travail de notre camarade intéresse, bien sûr, le plus directement, ses concitoyennes et concitoyens. Toutefois, par la méthode mise en œuvre, il doit, pensons-nous, passionner aussi ceux qui s'efforcent, dans les autres cantons, de penser le présent en fonction de l'avenir au moins autant qu'en fonction du passé.

## Une politique scolaire d'ensemble

Les trois articles précédents définissent le cadre démographique dans lequel viennent se placer les divers éléments de la politique neuchâteloise. Nous assistons à une vigoureuse reprise de croissance, qui nous a sortis de la longue stagnation de toute une génération (1910-1940). Toutes les parties du canton ne participent pas également à cette expansion nouvelle, qui se donne surtout dans le bas. Mais cet essor n'est pas limité au canton de Neuchâtel, il se constate un peu partout en Suisse, et nous n'avons pas encore retrouvé l'importance relative qui a été la nôtre vers les années 80 du siècle passé.

A partir de maintenant, notre attention va se tourner vers les tâches col-

lectives qui nous attendent. Et nous commencerons par le commencement, la politique scolaire.

L'observateur ne peut manquer de constater que le système scolaire est, dans presque tous les pays, le secteur de la vie nationale le plus conservateur, celui où les changements sont les plus lents. Une sorte d'inertie formidable protège les écoles contre les modifications trop brutales. Cela s'explique psychologiquement. Modifier l'école, c'est implicitement laisser entendre qu'elle n'était pas parfaite; or la plupart des adultes y ont été formés; ils se sentent dès lors visés par toute critique des systèmes éducatifs, dépréciés dans la formation qu'ils ont reçue, et qui leur est devenue une seconde nature. Il faut réellement un bouleversement considérable des structures sociales pour qu'une communauté démocratique accepte une réforme scolaire. Le remue-ménage qui agite l'école romande est un signe qu'on va pouvoir briser l'inertie naturelle aux systèmes éducatifs, et remodeler notre

système scolaire selon les besoins nouveaux.

Au reste, il n'y a rien de sacré dans cette institution. Comme bien d'autres, elle résulte d'improvisations successives, qui se consolident ensuite en institutions, et dont, quand elles existent, des gens bien intentionnés trouvent d'abondantes justifications. Cet élément irrationnel dans l'évolution du système scolaire apparaît bien dans le désordre qui règne dans le degré secondaire. Au départ, l'école primaire s'arrêtait vers onze ou douze ans, et elle était relayée par l'école secondaire. En prolongeant la scolarité obligatoire, on a doublé la secondaire qui existait déjà d'une primaire continuée. Ailleurs, on a carrément renoncé à cette prolongation, et on a préféré organiser une nouvelle école secondaire, à côté des formations classiques ou scientifiques. Nous sommes en bonne voie pour réparer les défauts de l'ancien système. Mais cela doit nous engager à aborder dans un esprit libre tous les problèmes scolaires, depuis les jardins d'enfants jusqu'aux écoles complémentaires.

Quel est le but du système scolaire, dans les circonstances présentes, et pour les hommes modernes que nous sommes devenus? On voudra bien admettre qu'il est double. D'une part, il doit mettre à la disposition de l'individu, dans son développement, toutes les conditions et tous les moyens pour que cet individu s'épanouisse, et acquière le plus haut niveau de compétence dont il est capable. D'autre part, il doit mettre à la disposition de la société des individus capables et susceptibles d'occuper les emplois qu'elle offre et dont son fonctionnement a besoin.

Or la société actuelle, surtout dans les pays déjà avancés sur la voie de

l'industrialisation comme le nôtre, et comme notre canton particulièrement, élève dans tous les secteurs ses exigences. Il faut prendre cette affirmation à la lettre: c'est d'une brusque et forte augmentation de la demande en compétences qu'il s'agit. Cela se marque dans le secteur primaire, qui est chez nous l'agriculture. Le paysan traditionnel doit y faire place au jeune agronome, dont l'activité obéit à des impératifs scientifiques et se soumet à des contrôles serrés: c'est le prix à payer pour participer à l'extraordinaire élévation de la productivité agricole dont nous trouvons aussi l'exemple dans notre canton.

Cela se retrouve dans le secteur secondaire (l'industrie). Ici aussi, le nombre de ceux qui préparent le travail, qui surveillent des ensembles automatiques, qui construisent ou essayent de nouveaux produits, ne cesse d'augmenter au détriment de ceux qui «font le boulot» (au reste souvent assumé par les machines nouvelles). Or il faut une plus haute formation, plus longue, plus délicate pour ces rôles nouveaux que pour les manutentions du siècle passé. Partout, dans nos pays industriels, le manoeuvre disparaît, au profit du professionnel et du technicien. Les travailleurs étrangers accentuent encore chez nous cette nouvelle orientation: les Suisses sont presque forcés d'aller vers un surplus de formation, parce que les postes non différenciés, où les tâches rapidement apprises sont tenues par nos hôtes, qu'il faut bien encadrer ou mettre à l'œuvre par ailleurs. La même évolution se marque par le gonflement du troisième secteur, celui des services, où l'on trouve l'enseignement, les loisirs, les divertissements à côté du commerce et de l'administration. En Suisse, la tendance est un peu moins marquée que dans d'autres pays, comme les USA, où les tertiaires sont maintenant en nette majorité, et où la profession la plus nombreuse n'est plus celle des métallos, mais des professeurs.

Cet appel social aux compétences impose à notre système scolaire une

sorte de conversion complète. Jusqu'ici, et tout particulièrement dans la période de stagnation, il avait assez naturellement la tâche de sélectionner, c'est-à-dire de choisir les meilleurs (selon les critères scolaires) pour les formations universitaires, toujours menacées de pléthore. Aujourd'hui, l'accent est retourné. Il ne s'agit plus de sélectionner, c'est-à-dire de barrer la route aux non-dignes, mais d'épanouir chacun, de lui fournir les moyens d'arriver aussi loin que possible dans la voie ascendante. Toutes les mesures scolaires et administratives doivent être évaluées désormais en fonction de ce critère: sont-elles utiles à l'enfant, à l'écolier, à l'adolescent? Lui permettent-elles d'essayer des voies nouvelles, de façon qu'il détermine mieux, par essais et erreurs, la portée et la limite de ses talents? Permettent-elles à l'individu d'arriver plus vite aux formations longues, où l'on sait maintenant que l'on avancera d'autant plus loin qu'on aura plus vite entrepris l'ascension? Permettent-elles d'augmenter le nombre de personnes formées dont le fonctionnement social a besoin?

Si nous appliquons ce critère à l'école actuelle, nous devons constater qu'elle doit être sérieusement améliorée. D'une part, elle commence trop tard pour un grand nombre d'enfants qui pourraient parfaitement commencer déjà leur course aux formations nécessaires. D'autre part, elle finit trop tôt, et devrait être prolongée en droit comme elle l'est en fait (nous le verrons mieux plus tard) au moins jusqu'à 18 ans, peut-être, comme ce sera demain le cas aux USA, jusqu'à 21... En tout cas, dans la perspective d'ensemble que nous avons choisie ici, il n'y a aucune raison sérieuse de ne pas englober dans le système scolaire le premier pas que constituent les jardins d'enfants, et le retard que nous avons pris à cet égard mérite d'être rattrapé au plus vite. Nous consacrerons à ce sujet notre prochaine contribution.

PH. MULLER.

## L'inquiétante montée du renchérissement

Rien ne serait plus faux que de considérer la progression du renchérissement comme fatidique, d'y voir la conséquence inévitable de la croissance économique. Il grignote le pouvoir d'achat du travailleur parce que la compensation intervient toujours avec un certain retard. De surcroît, les employeurs ont tendance à l'assimiler à une augmentation des rétributions, ce qui a pour effet de rendre plus difficile l'amélioration des revenus réels et leur ajustement à l'accroissement de la productivité. La situation est plus grave encore pour les bénéficiaires des assurances sociales, dont les rentes ne sont augmentées que de temps à autre. Les travailleurs ont donc toutes raisons d'exiger que la lutte contre le renchérissement soit poursuivie avec énergie.

Diverses résolutions syndicales récentes montrent que le mécontentement grandit. Les espoirs fondés sur les arrêtés conjoncturels sont déçus. Ceux qui les ont combattus pendant la campagne qui a précédé le vote du 28 février triomphent et proclament que le peuple a été trompé.

Les esprits étant échauffés, un effort d'objectivité est tout particulièrement nécessaire. L'accélération de la montée des prix qui se poursuit depuis le printemps est due en partie à des causes avec lesquelles les arrêtés conjoncturels n'ont rien à voir. En particulier, le renchérissement du crédit a été déclenché bien avant leur entrée en vigueur. Les banques, qui avaient ouvert des crédits de construction en nombre excessif, n'ont pas disposé, le moment venu, de disponibilités suffisantes pour les transformer entièrement en hypothèques. Pour se procurer les fonds indispensables, elles ont dû offrir des conditions plus favorables, ce qui a donné une impulsion à la montée des taux d'intérêts. Parallèlement, les gros besoins financiers des pouvoirs publics les ont contraints à faire appel au marché des capitaux; les taux des emprunts sont montés, ce qui a également eu des répercussions sur le marché hypothécaire. On ne peut donc prétendre que les restrictions en matière de crédit consécutives à l'application de l'arrêté sur le crédit (elles visaient à ralentir les cadences des investissements et de la

construction) soient les seules causes de la montée des taux d'intérêts.

De même, la progression des taux hypothécaires n'a pas été le seul facteur de la hausse des loyers qui s'est poursuivie; même sans ce phénomène, l'ajustement des loyers des logements libérés du contrôle à ceux dont la formation avait toujours été libre aurait été inévitable. Les exigences payannes, formulées indépendamment des arrêtés conjoncturels, sont également un facteur de renchérissement. Enfin, les prix de certaines matières premières sont montés; pour les métaux notamment, l'indice des prix de gros est passé de 286,7 à 295,2 points de septembre 1964 à septembre 1965.

Mentionnons encore un stimulant de l'inflation dont personne ne parle dans le monde des producteurs et des intermédiaires: la tendance à majorer les prix au-delà de l'ampleur justifiée par l'alourdissement effectif des coûts. De manière générale, le renchérissement est toujours «surcompensé».

### Le rôle des arrêtés conjoncturels

Faut-il rappeler que ni l'autorité fédérale, ni ceux qui ont fait campagne pour les arrêtés conjoncturels n'ont prétendu que leur application permettrait de stopper radicalement la spirale des prix et des salaires? On a tout au plus exprimé l'espoir qu'elle en ralentirait le mouvement. Cet es-

poir a été déçu. Mais au lieu de jubiler, ne serait-il pas plus indiqué de se demander ce qui serait advenu si l'on n'avait rien entrepris pour freiner les investissements, avant tout dans le secteur de la construction? Les arrêtés conjoncturels ont sans doute contribué à amorcer un certain retour à la normale. Le fait que l'on ne peut en apprécier exactement l'efficacité n'autorise pas à la nier. Il est absolument déloyal d'affirmer qu'ils ont été sans effets. L'évolution des prix des biens-fonds démontre le contraire. La limitation des effectifs de main-d'œuvre étrangère a ralenti les investissements — dont la cadence excessive accélérerait le renchérissement. Sans cette mesure, l'ascension de l'indice aurait été plus forte encore. Il est cependant évident que ce double plafonnement n'a pu être réalisé qu'en liaison avec l'application des arrêtés sur la construction et le crédit.

### Les buts auxquels il faut atteindre

Quel que puisse être le sort réservé aux articles conjoncturels — qu'ils soient assouplis ou abrogés — une chose demeure certaine: la réduction du nombre des travailleurs immigrés doit être poursuivie jusqu'au moment où une relation raisonnable avec l'effectif de la main-d'œuvre suisse aura été rétablie. Il faut, en outre, intensifier les efforts pour stabiliser, et même pour abaisser les taux hypothécaires et pour réduire les coûts de construction. Relevons en terminant que l'objectif visé par l'encouragement à la construction de logements: l'édification d'un nombre suffisant d'habitations assorties de loyers calculés de manière à ne pas grever les revenus familiaux de manière excessive, ne pourra être atteint que si la lutte contre le renchérissement est poursuivie avec énergie.

## Déclaration commune Baas-PSU

Les délégations du Parti de la renaissance socialiste arabe (Baas) et du Parti socialiste unifié français (PSU), ont eu à Damas du 21 au 26 octobre de nombreux entretiens en vue de confronter leurs positions respectives sur tous les problèmes intéressant les deux partis et l'avenir du socialisme.

Les deux partis ont constaté que la situation actuelle se caractérise par un réveil offensif des forces impérialistes sous la direction du capitalisme américain. L'agression délibérée contre la République démocratique du Vietnam et l'utilisation des moyens de destruction massive des armées USA contre les patriotes vietnamiens, au sud comme au nord du pays, sont la manifestation la plus spectaculaire de cette contre-offensive.

L'offensive réactionnaire dans les pays du tiers monde prend ainsi une double forme:

- les forces du passé cherchent à rétablir une situation précoloniale et à donner comme appui à leur refus de toute évolution le fanatisme religieux ou racial;
- les forces de la bourgeoisie moderniste cherchent à aménager la situation à leur profit en passant des compromis avec le néo-colonialisme. L'impérialisme utilise à tour de rôle ces divers éléments rétrogrades.

Les forces socialistes et anti-impérialistes ne peuvent se contenter d'une stratégie défensive; il faut aujourd'hui proposer aux masses populaires des pays du tiers monde une perspective plus large que celle qui animait

les mouvements de libération nationale.

L'indépendance politique n'est qu'une étape; elle peut être vidée de tout contenu réel si elle ne s'accompagne pas d'une véritable indépendance économique et d'une véritable libération sociale. Celles-ci ne sont pas concevables en dehors du socialisme.

La délégation du PSU a enregistré la déclaration du Baas suivant laquelle ce parti n'entend nullement mener un combat contre le peuple juif, mais maintenir sa volonté de lutter contre un Etat confessionnel, basé sur le critère racial et lié aux intérêts de l'impérialisme occidental.

La délégation du PSU a manifesté son intention d'approfondir avec le Baas la recherche d'une solution conforme à la fois aux légitimes intérêts du peuple arabe et aux principes du socialisme international.

Les deux partis estiment que le combat contre l'impérialisme et pour la démocratie socialiste doit être mené en commun par les mouvements socialistes d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

La délégation du PSU a, durant son séjour, pu apprécier l'expérience socialiste menée en Syrie depuis mars 1963 sous la direction du Baas.

Elle a été particulièrement intéressée par la liberté intégrale dont bénéficient les syndicats ouvriers et paysans, comme par la liberté de discussion qu'elle a constatée à tous les échelons du Baas.

Dans ces conditions le Baas et le PSU ont décidé d'établir entre eux une procédure de consultations régulières. Les deux partis prendront de concert les contacts nécessaires pour que dans le délai d'un an puisse être réunie une conférence de toutes les forces socialistes du bassin méditerranéen, étape préparatoire à des regroupements plus larges.

## HUMOUR

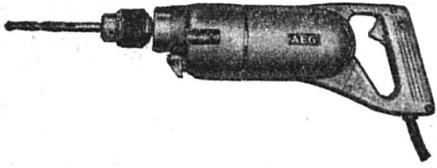
MALSEANT

Le petit garçon s'approche de sa gouvernante:  
— Mademoiselle, excusez-moi de vous parler la bouche pleine, mais mon petit frère vient de tomber dans la rivière...

## LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



# AEG



## DÉMONSTRATIONS

par un spécialiste de l'usine

vendredi  
samedi (19/20 novembre)

# PERCEUSES

## ou coffrets AEG-Heimwerker pour bricoleurs

# NUSSLÉ S.A.

Grenier 5-7 LA CHAUX-DE-FONDS Tél. (039) 2 45 31

## cadeaux appréciés

Chaque bricoleur sera enchanté du coffret AEG contenant une perceuse normale ou une perceuse-frappeuse, ainsi que divers outils et accessoires. Les perceuses AEG sont aussi livrables seules (3 modèles) et peuvent être complétées par les accessoires désirés.

AVEC LES ÉQUIPES DE

B.-C. «Italia» ZURICH, COLOMBIER,  
TRAMELAN, BIENNE, YVERDON, FRI-  
BOURG, SOCIÉTÉ PUGILISTIQUE DE  
LA CHAUX-DE-FONDS

# BOXE

## MAISON DU PEUPLE LA CHAUX-DE-FONDS

Vendredi 19 novembre,  
dès 20 h. 15

Prix des places: Fr. 4.—

## F.-C. Etoile-Sporting

Vendredi 19 novembre  
à 20 h. 15 précises

# FORMIDABLE LOTO

## A l'Ancien-Stand Cartes à Fr. 10.-

### THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Mercredi 24, vendredi 26 et samedi 27 novembre 1965,  
à 20 h. 15

## Soirées théâtrales

### de la section préprofessionnelle de l'enseignement secondaire inférieur

1. Chœurs d'élèves, direction C. Darbre.
2. **La Farce de Maître Pathelin**  
version adaptée d'une farce du Moyen Age, dont l'auteur pourrait être François Villon.
3. **L'éternel retour d'une gambade**

suite gracieuse des plus jolis pas de danse du XVII<sup>e</sup> siècle: du letkiss folklorique au letkiss frénétique, enchaînement sur des textes littéraires de Molière à Beckett.

PRIX DES PLACES: Fr. 3.30 et Fr. 5.50.

LOCATION: chaque jour, sauf samedi après midi et dimanche, jusqu'au 27 novembre, de 10 h. à 12 h. et de 16 h. à 18 h., au secrétariat de la section pré-professionnelle, collège de l'Ouest, rue du Temple-Allemand 115. Les places peuvent également être louées par téléphone au N° 3 21 96.

Une demi-heure avant le spectacle, location à l'entrée.

**L'imprimerie  
des Coopératives Réunies**  
La Chaux-de-Fonds  
cherche:

## un mécanicien un manœuvre

Bons salaires. Avantages sociaux. Faire offres à la direction, rue du Parc 105, à La Chaux-de-Fonds.



Gare de  
La Chaux-de-Fonds

Dimanche 21 novembre 1965

## Match de football Young-Boys — La Chaux-de-Fonds

à Berne

Billets spéciaux 2<sup>e</sup> classe, Fr. 12.—  
Validité: La Chaux-de-Fonds dép. 12 h. 25  
via Bienne; Berne dép. 17 h. 34 ou 18 h. 13  
via Neuchâtel

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 3 43 64

## Arnold WÄLTI

Av. Léopold-Robert 70 jour et nuit  
Cercueils — Formalités — Transports  
Prix modérés

Salle des Spectacles de SAINT-IMIER

Dimanche 21 novembre 1965, à 14 h. 30

## Commémoration du 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

### de l'entrée du Jura dans le canton et la Confédération

ORATEURS: M. le maire Ed. Nyffeler, délégué officiel  
de la municipalité de Saint-Imier  
MM. les conseillers d'Etat Henri Huber et  
Virgile Moine

Forces démocratiques du Jura bernois

AUX MAGASINS  
DE COMESTIBLES  
**SERRE 59**  
et Charles-Naine 7

Filets de bondelles  
Filets de perches  
Filets de soles  
Filets de carrelets  
Filets de dorschs  
frais  
Truites vivantes  
Cabillauds  
Champignons de Paris  
frais  
Cuisses de grenouilles  
Escargots  
Moules  
Gigots, selles, civet  
de chevreuil  
Râbles et civet  
de lièvre  
Gigot et civet de  
chevreuil  
Beaux poulets  
de Houdan frais  
Fr. 4.— la livre  
Beaux poulets  
hollandais  
Fr. 3.25 la livre  
Beaux petits coqs  
du pays  
Belles poules  
Beaux lapins frais  
du pays

Se recommande:  
**F. MOSER**  
On porte à domicile  
Tél. (039) 2 24 54

# SANDOZ

PLACE DE LA GARE



FEU: 18

## PRÊTS

Discrets  
Rapides  
Sans caution



Av. L.-Robert 88  
La Chaux-de-Fonds  
BANQUE EXEL  
Tél. 3 16 12

## Qui écrit des contes, des nouvelles ?

Envoyez vos manuscrits à l'examen, sans  
engagement, à:  
VOLKSREKLAME, Wien 10, Leebgasse 78,  
Autriche.



## VILLE DU LOCLE

## Sens unique à la Combe-Sandoz

Les usagers de la route sont informés qu'à titre  
d'essai un sens unique a été institué au chemin  
de la Combe-Sandoz, pour la période d'hiver  
1965/1966.

Dès le 16 novembre, toute circulation sera inter-  
dite dans le sens ouest-est (descente).

DIRECTION DE POLICE

# AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

La fin de la séance de mardi

## La charte agricole vaudoise

M. Georges Thévoz (lib., Missy) rapporte sur le projet de loi réglant le paiement d'allocations familiales et encourageant d'autres mesures de prévoyance sociale dans l'agriculture et la viticulture.

Un décret du 10 décembre 1957 instituait une aide aux familles d'agriculteurs et de viticulteurs dont les revenus sont les moins élevés, qui marque le début d'une ère nouvelle dans la conception de la solidarité paysanne. Le financement de cette œuvre sociale était assuré par une contribution de solidarité de 500 000 fr. exigée de l'ensemble de la profession et un subside de l'Etat de 500 000 fr. au maximum par an. Bien que ce décret vienne à échéance à fin 1967, la charte sociale le remplacera dès sa promulgation.

Cette charte agricole aggravera la charge de l'Etat et elle passera de 500 000 fr. à un million ou un million et demi par an. L'apport de la profession passera aussi de 500 000 fr. à un million ou un million et demi de francs.

Autrement dit, le budget de cette nouvelle institution roulera sur une somme de trois millions.

Cette œuvre sociale est approuvée sur tous les bancs. Cependant notre ami Robert Deppen, au nom du groupe socialiste tout en donnant l'accord du groupe, remarque que par l'augmentation du prix du lait, du pain, on a en quelque sorte augmenté l'aide fédérale. Il attend des paysans que ceux-ci, à leur tour, au printemps prochain, appuient l'introduction de l'assurance maladie généralisée.

Notre camarade Paul-Abram Meylan, (Le Cheni), soulève le problème de la réforme de structure de l'agriculture.

Notre ami Francis Cardinaux déclare que le comité des caisses maladie du canton de Vaud donne son accord à ce projet mais il aimerait que toutes les caisses maladie soient mises au bénéfice de l'article 23 qui dit que :

*Les affiliés de la Caisse agricole sont mis collectivement au bénéfice de la loi cantonale sur l'encouragement à l'assurance maladie (LEAM). Les personnes qui remplissent cette condition n'ont pas droit individuellement au subside LEAM.*

On entend encore le rapporteur et M. le conseiller d'Etat Debétaz, puis l'ordre du jour étant voté sans opposition, le président passe à la lecture des 30 articles.

A l'article 4 qui parle de l'aide de l'Etat au titre de la LEAM, notre ami Paul-A. Meylan demande quel sera le montant de cette aide (qui est accordée en sus des 1,5 à 2 millions).

La réponse donnée à cette question n'éclaire guère la lanterne du questionneur !

L'article 12 dispose des prestations allouées. Il est ainsi rédigé :

*Article 12. — Le nombre des ayants droit est arrêté de telle façon que la*

*répartition permette d'allouer, compte tenu des prestations prévues par la législation fédérale :*

a) une allocation de 300 francs par an et par enfant jusqu'au 31 mars de la seizième année ;

b) une allocation de 720 francs par an et par enfant en apprentissage ou aux études du 1<sup>er</sup> avril de la seizième année jusqu'à 25 ans révolus ;

c) une allocation de 720 francs par an et par enfant incapable de gagner sa vie par suite de maladie ou d'infirmité du 1<sup>er</sup> avril de la seizième année jusqu'à 20 ans révolus.

Une allocation supplémentaire de 150 francs est octroyée pour le mois de la naissance. Le versement de cette allocation supplémentaire n'est pas subordonné à la situation financière des parents.

Une limite de revenus plus élevée peut être fixée pour les parents d'enfants en apprentissage ou aux études.

Une allocation supplémentaire peut être versée dans les régions de montagne.

M. Albert Lavanchy, lib., Yverdon, s'élève contre le fait d'accorder à la naissance de chaque enfant une somme de 150 francs, versement qui ne sera pas subordonné à la situation financière des parents. Il est battu.

L'article 22 impose aux employeurs affiliés à la Caisse agricole de contracter en faveur de leurs employés ou apprentis une assurance en cas de maladie et une assurance en cas d'accidents garantissant au moins les prestations minimales fixées par le Conseil d'Etat.

Le député Agassiz voudrait qu'on réserve le droit aux employeurs de faire participer les employés à cette assurance.

MM. Jules Despland, Ph. Gavillet et le rapporteur s'opposent à cet amendement. Mais M. Agassiz revient à la charge en précisant qu'en fait cette participation des employés serait comprise dans le salaire. M. le conseiller d'Etat Debétaz s'oppose aussi à cette proposition.

Amendement qui recueille 43 voix de part et d'autre. A la contre-épreuve il est repoussé par 62 voix contre 52.

Le reste de la loi est alors admis sans autre discussion.

## La loi sur l'orientation et la formation professionnelles

En fin d'après-midi M. Gilliéron (rad., Lausanne), donne connaissance d'un très intéressant et volumineux rapport sur cet important projet de loi. Nous y reviendrons.

## Le Grand Conseil a adopté en deuxième débat :

☆ le projet de loi modifiant la loi du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire (rapp. : M. Cl. Pahud) ;

☆ le projet de décret accordant un crédit pour la construction d'un stand d'essai et pour l'agrandissement des laboratoires de l'EPUL (rapp. : M. Blanchoud) ;

☆ le projet de décret instituant à Yverdon une école normale complète (rapp. : Jean Gueissaz).

## L'assurance-vieillesse complémentaire après les élections

*Il y a gros à parier que si le projet de loi sur les prestations complémentaires à l'assurance vieillesse, survivants et invalidité était venu devant le Grand Conseil avant les élections communales, les propositions de notre ami Roger Kolly, de Vevey, d'améliorer encore un peu ces prestations aux plus déshérités de nos concitoyens, eussent trouvé grâce devant l'assemblée, sinon même celles du doyen Henri Viret qui allaient plus loin encore.*

*Mais il a suffi de brandir devant les députés le spectre des finances de l'Etat pour que ceux de la droite de l'assemblée mettent les pieds contre le mur... après avoir peint le diable sur la muraille.*

*On comprend les sentiments des députés qui se soucient des finances de l'Etat, qui entendent que notre canton conserve tout son crédit. Ce sont des sentiments fort honorables, mais cette vigilance ne devrait pas s'exercer à sens unique. Lorsque l'Etat entreprend des dépenses somptuaires pour les routes, pour l'Université, on n'entend pas le concert des voix éplorées que l'on a entendu mardi matin.*

*Qu'on nous comprenne bien. Nous ne réclamons nullement une diminution des investissements de l'Etat dans des domaines où ils sont si nécessaires, si urgents et si indispensables que dans le domaine du réseau routier, des écoles, de l'Université et même de l'aéroport vaudois d'Etagnières.*

*Nous nous étonnons simplement et probablement naïvement que les appels à la prudence n'interviennent que lorsqu'il s'agit de dépenses sociales !*

*Autre étonnement aussi, le vote des représentants des communes qui, faisant partie du chœur des lamentations, lançant des appels angoissés à la prudence concernant les dépenses de l'Etat, appuient fermement un amendement déchargeant les communes d'une partie de leur appui financier... pour mettre une plus grosse part de ces dépenses sur le dos de l'Etat !*

*C'est dommage pour les malheureux « bénéficiaires » qui auraient eu un peu plus de « manne » pour subsister un tout petit peu mieux.*

*Mais ne perdons tout de même pas trop confiance et espérons qu'en second débat les raisonnables propositions de notre camarade Roger Kolly seront acceptées par une majorité de l'assemblée.*

*C'est égal, ce débat et ce vote ont montré quel abîme sépare les discours et les promesses électoraux... de la réalité et des faits !*

OCTAVE HEGER.

Séance du mercredi 17 novembre  
Présidence : M. A. Coderey, président

## 3 millions pour l'agrandissement d'un laboratoire...

Un crédit de 2 945 000 francs, ramené par la commission présidée par M. Regamey, de Romanel, à 2 900 000 fr. est voté pour l'agrandissement du Laboratoire d'essai des matériaux de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, division des métaux.

Ce montant sera amorti en dix ans, mais au cas où les subsides fédéraux seraient accordés, cet amortissement se ferait alors en deux ans.

Admis en premier débat.

## ... et maintenant 11 millions et demi pour acheter des terrains à Dorigny pour l'Université

Le Conseil d'Etat demande un crédit de 11 085 000 fr. pour l'acquisition de parcelles à Dorigny en vue de l'édification de la Cité universitaire et de 500 000 fr. pour le financement d'une communauté de travail chargée d'étudier l'ensemble d'un vaste projet tel qu'il commence seulement à se dessiner.

Il semble que sur la question de l'achat de parcelles à échanger, tout

le monde soit d'accord, mais par contre, il y a de l'opposition en ce qui concerne les 500 000 fr. pour le financement de la communauté de travail : M<sup>me</sup> Carrare, lib., et Payot, POP. Notre camarade O. Heger trouve cette demande de crédit trop élevée pour aboutir simplement à des idées générales. Il faut envisager une communauté de travail qui pourrait coûter moins cher que cette somme de 500 000 francs.

M. Ernest Pidoux, rad., lui, est contre tout le projet.

Le projet est néanmoins adopté sans modification en premier débat.

# Elections communales : résultats nominatifs

## Sainte-Croix

Ainsi les jeux sont faits, notre parti renforce ses positions et de 43 conseillers dans la dernière législature, il passe à 45 conseillers prenant ainsi 2 sièges aux libéraux qui en perdent 3 dont un gagné par les radicaux. Le futur conseil sera donc composé de : 45 socialistes contre 43, 30 radicaux contre 29, 10 libéraux contre 13.

Voici le détail du résultat des votations :

**Parti socialiste :** 1. Jaccard A., 2280 voix ; 2. Paillard E., 2113 ; 3. Ceppi F., 2055 ; 4. Gueissaz J., 1986 ; 5. Roy M., 1864 ; 6. Margot H., 1813 ; 7. Hosli M., 1810 ; 8. Glauser Yvonne, 1810 ; 9. Ferreri B., 1788 ; 10. Grin H., 1785 ; 11. Ferrari R., 1777 ; 12. Villiger R., 1777 ; 13. Gonthier A., 1760 ; 14. Hosli R., 1745 ; 15. Crausaz A., 1717 ; 16. Murdter L., 1716 ; 17. Paillard E., 1710 ; 18. Crausaz H., 1704 ; 19. Nicolier A., 1702 ; 20. Mutrux E., 1691 ; 21. Chenevard G., 1682 ; 22. Leuba W., 1680 ; 23. Alper P., 1691 ; 24. Spori E., 1668 ; 25. Bornand-Jaques Hélène, 1658 ; 26. Habegger R., 1657 ; 27. Paththey G., 1656 ; 28. Vionnet J., 1653 ; 29. Thévenaz A., 1652 ; 30. Simon M., 1649 ; 31. Bugnon R., 1641 ; 32. Cornuz E., 1639 ; 33. Perey A., 1634 ; 34. Jaccard R., 1630 ; 35. Bourquin A., 1625 ; 36. Burdet J.-L., 1623 ; 37. Jaccard E., 1617 ; 38. Gonthier-Sueur R., 1612 ; 39. Waridel A., 1606 ; 40. Henzi V., 1604 ; 41. Margot R., 1602 ; 42. Addor C., Le Château, 1593 ; 43. Martin-Mayor E., 1563 ; 44. Addor G., 1562 ; 45. Aubert R., 1562. Viennent ensuite : 46. Champod R., 1552 ; 47. Vaudroz Nelly, 1544 ; 48. Jaques A., 1543 ; 49. Hertig G., 1538 ; 50. Calame A., 1536 ; 51. Viguet A., 1531 ; 52. Blaser F., 1502 ; 53. Jaccard A., 1497 ; 54. Calame L., 1492 ; 55. Thévenaz R., 1485 ; 56. Jaccard-Simonin A., 1474 ; 57. Monod A., 1469 ; 58. Champod Francine, 1458 ; 59. Dériaz M., 1436 ; 60. Narbel R., 1406.

**Parti radical :** 1. Bonnet A., 1408 ; 2. Magnin M., 1382 ; 3. Baud F., 1344 ; 4. Reuge A., 1339 ; 5. Dériaz D., 1299 ; 6. Stockli J., 1290 ; 7. Martin F., 1272 ; 8. Margot W., 1249 ; 9. Jaccard A., 1244 ; 10. Mermod F., 1234 ; 11. Cuenudet H., 1217 ; 12. Graf M., 1208 ; 13. Meylan M., 1185 ; 14. Cuendet-Margot A., 1174 ; 15. Chollet J.-P., 1173 ; 16. Bornand A., 1164 ; 17. Bornand P., 1150 ; 18. Gonthier-Paillard R., 1145 ; 19. Geneux A., 1140 ; 20. Martin A., 1136 ; 21. Bornand Hélène, 1132 ; 22. Capt R., 1111 ; 23. Jaccard-Bornand M., 1111 ; 24. Rossier M., 1109 ; 25. Junod-Paththey R., 1103 ; 26. Jaccard-Recordon A., 1095 ; 27. Besse F., 1092 ; 28. Addor L., 1084 ; 29. Recordon P., 1067 ; 30. Versel J., 1063.

**Parti libéral :** 1. Renaud M., 617 ; 2. Joseph P., 601 ; 3. Addor G., 570 ; 4. Guignard-Boon Jacqueline, 557 ; 5. Thorens R., 529 ; 6. Thorens-Klein Gergette, 511 ; 7. Jeanneret A., 479 ; 8. Martin J., 474 ; 9. Margot W., 469 ; 10. Gueissaz-Guyé R., 466.

Il faut relever que la propagande est restée correcte et que le Parti ouvrier populaire avait donné le mot d'ordre de voter socialiste afin de sauvegarder l'unité ouvrière sainte-croicienne face à la menace de la main mise des radicaux et des libéraux sur les affaires communales.

Nous sommes heureux des résultats obtenus et il est certain que les quatre années à venir verront une activité accrue de notre parti dans de nombreuses réalisations.

## Yvonand

Perte de majorité radicale — Avance socialiste

Electeurs inscrits : 408 hommes et 396 femmes. Votants : 576, dont 316 hommes et 260 femmes. Listes compactes : PAI, 44 ; socialistes, 88 ; radi-

caux, 57. Panachés : PAI, 85 ; socialistes, 99 ; radicaux, 186. Participation au scrutin, 71,6 %. Force des partis : PAI, 22,4 % ; socialiste, 32,5 % ; radicale, 43,2 %. Répartition des 55 sièges : PAI 12 (+ 1) ; socialistes : 19 (+ 3) ; radicaux : 24 (— 4).

C'est la première fois que les radicaux perdent la majorité. La roue tourne et tant mieux.

E. F.

## Grandson

Les libéraux empochent un siège au détriment des radicaux. 794 électeurs et électrices ont participé au scrutin, soit le 62 % du corps électoral. 784 bulletins valables ont été retirés des urnes. Ils sont répartis de la façon suivante : socialistes 177, libéraux 241, radicaux 351 ; ce qui donne 14 sièges au Parti socialiste, 19 au Parti libéral et 27 au Parti radical.

Nos camarades élus sont : Jufer A., 233 ; Mäyor A., 220 ; Chuat J., 214 ; Winkelmann J., 209 ; Mottaz A., 205 ; Chevallier Hélène, 200 ; Tharin Evelynne, 196 ; Chevallier J., 193 ; Montandon M., 190 ; Roulet F., 189 ; Strehl S., 188 ; Beyeler E., 184 ; Ray R., 182 ; Raymond C., 181.

Viennent ensuite : Romanens R., 179 ; Strehl R., 179 ; Cachin G., 178 ; Gautschi Ch., 174 ; Weber R., 174 ; Jordan M., 161.

## Prilly

Electeurs inscrits : 6476 ; votants : 2537 ; participation : 39 %.

Union radicale-libérale-indépendante, 58 (+ 2) ; socialistes, 33 (+ 6) ; populistes, 9 (+ 2).

**Socialistes :** Jean-Petit-Matile A., 1020 ; Zollinger J.-P., 969 ; Cuanoud R., 960 ; Perrin Micheline, 933 ; Voirelle G., 933 ; Favre A., 888 ; Perrin M., 874 ; Danthe J. jr., 871 ; Mignot Ed., 861 ; Maillard J.-P., 856 ; Studzinski M., 856 ; Noverraz A., 853 ; Vaunaz A., 849 ; Rebetez L., 846 ; Balziger D., 843 ; Coigny A., 841 ; Genoud L., 840 ; Brehm J.-J., 836 ; Lavanchy R., 836 ; Bonzon A., 835 ; Nicolas B., 835 ; Muller J., 834 ; Buchi M., 833 ; Nicola P., 833 ; Jordan J.-P., 831 ; Schwab M., 831 ; Vallotton G., 831 ; Bussy L., 830 ; Visinand E., 830 ; Nicod R., 829 ; Noverraz Renée, 829 ; Perretti A., 828 ; Mayoraz C., 828.

## Pully

Electeurs inscrits : 8043 ; votants : 3533 ; participation : 43,7 %.

UND, 57 (— 5) ; socialistes, 23 ; radicaux indépendants, 20 (+ 5).

**Socialistes :** Amy G., 978 ; Baudraz E., 1118 ; Berney P., 857 ; Bezinge G., 842 ; de Dardel Isabelle, 972 ; Dubrez J., 918 ; Gaillard P.-A., 849 ; Jotterand A., 899 ; Koch Eugénie, 860 ; Leresche J.-P., 825 ; Raymond H., 924 ; Rochat R., 874 ; Roth E., 832 ; Roux L., 981 ; Scharl E., 849 ; Schlegel Ruth, 866 ; Terrier N., 853 ; Girardet M., 800 ; Guex M., 915 ; Koelliker J., 911 ; Peiry J.-M., 810 ; Pollen L., 823 ; Troger José-Elvire, 943.

## Cully

Elections communales : gain, 2 sièges

Voici les résultats de Cully. On a le plaisir d'annoncer que les socialistes ont gagné deux sièges malgré l'alliance des partis radical et libéral qui cherchaient à leur barrer la route.

Inscrits : 901 ; votants : 619 (69 %), 323 hommes et 296 femmes.

Union démocratique collégerane : 421 listes (378 modifiées, 43 compactes) ; Parti socialiste : 172 listes (136 modifiées, 36 compactes) ; sans dénomination de parti : 19 ; listes nulles : 7. Suffrages obtenus : UDC 23 624, 39

élus (— 2) ; Parti socialiste, 9733, 16 élus (+ 2).

**Elus socialistes :** Chenuz G., 337 ; Rothlisberger E., 304 ; Turin A., 289 ; Pidoux A., 288 ; Noverraz M., 264 ; Mauroux C., 230 ; Gorgerat A., 210 ; Pellet M., 204 ; Badoux E., 194 ; Jeanmonod M., 187 ; Gorgerat M., 185 ; Apothéloz Jacky, 184 ; Rothlisberger Charlotte, 179 ; Nicod R., 176 ; Lehni A., 173 ; Monnier R., 171.

## Penthalaz

Electeurs inscrits : 970. Votants : 607, soit 62 %.

Nombre de membres à élire : 55.

Répartition : Entente communale : 29 ; Parti socialiste : 26 ; Le statu quo est maintenu. Signalons que c'est la première fois que les premiers élus socialistes obtiennent un nombre de suffrages plus élevé que les premiers élus de la liste d'Entente communale.

Sont élus :

**Liste d'Entente communale :** Girardet M., 418 voix ; Keller A., 405 ; Bonhôte O., 404 ; Crausaz A., 403 ; Blaser F., 392 ; Mercanton M., 392 ; Pointet H., 361 ; Roulin F., 361 ; Epars M., 367 ; Rochat M., 352 ; Epars L., 350 ; Epars J., 347 ; Borgeaud G., 337 ; Golay C., 336 ; Gilliéron H., 335 ; Anger G., 334 ; Gay-Crosier A., 334 ; Steiner R., 332 ; Etter P., 330 ; Epars A., 318 ; Jaccoud F., 317 ; Buzilowski L., 307 ; Cuenoud H., 307 ; Rohner G., 300 ; Leutwyler O., 298 ; Messerli R., 295 ; Court R., 294 ; Hautier M., 292 ; Rochat M.

**Liste socialiste :** Sauer L., 541 voix ; Corbaz A., 445 ; Bioley M., 436 ; Martin G., 406 ; Rossy H., 403 ; Guignard P., 396 ; Beauverd C., 393 ; Jaggi D., 393 ; Crot J., 378 ; Sumi J., 378 ; Freiburghaus A., 377 ; Tanner A., 373 ; Serex E., 361 ; Eggl A., 356 ; Schumacher R., 350 ; Berger M., 348 ; Thévoz M., 344 ; Viret P., 344 ; Ayer L., 341 ; Martin E., 335 ; Bonzli W., 332 ; Zimmermann W., 320 ; Chollet R., 317 ; Nicolet O., 315 ; Berchier R., 308 ; Chapuis A., 301.

Réd. — Bravo à notre ami Louis Sauer, député, qui est aussi le premier élu de Penthalaz.

## Première conférence académique:

«Pégyu, fidèle ou renégat»

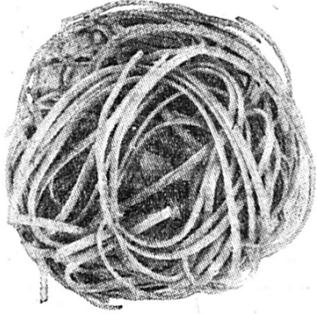
La Société des études de lettres ouvre la série de 1965-66 en invitant, à Lausanne, M. Bernard Guyon, doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines d'Aix-en-Provence, où il occupe la chaire de langue et de littérature française.

Connu comme éminent spécialiste de Balzac, M. Guyon aborde avec le même bonheur la critique d'autres grands auteurs. Il donne, en 1961, par ses notes et son introduction à la « Nouvelle Héloïse », une contribution de premier ordre à la nouvelle édition des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, dirigée par M. Marcel Raymond et M. Bernard Gagnebin. Après Victor Hugo, Laclous, il s'attache à l'œuvre de Pégyu dont il donne à ses lecteurs, en 1960, dans la collection « Connaissance des Lettres », une image profonde et fraternelle.

M. Bernard Guyon est docteur honoris causa de l'Université de Genève. La Société académique vaudoise et les Etudes de lettres sont heureuses d'accueillir en sa personne un grand critique, un grand érudit et un ami aisé de notre Université. Sa conférence du mercredi 24 novembre, à 20 h. 30, en l'aula du Palais de Rumine, est publique et gratuite.

# pas nouille...

# ... ni spaghetti



Etant ovales, les nouillettes Gala Nidi restent plus fermes à la cuisson.  
En forme de nids, elles sont longues, donc agréables à déguster, parce qu'elles s'enroulent facilement sur la fourchette.

## Nouillettes GALA Nidi



### novoptic s.a.

51, Avenue Léopold-Robert  
« Sous les Arcades »  
Entrée: Rue D.-J. Richard  
039 / 3 39 55 LA CHAUX-DE-FONDS

Pour le théâtre  
le concert

JUMELLES  
ÉLÉGANTES

dès 59<sup>80</sup> Fr.!



Pour la  
CHASSE

Pour la  
MONTAGNE

Grand choix de jumelles de fabrication suisse, allemande et japonaise à partir de Fr. 90.—

Contre l'air sec —  
pour une atmosphère saine  
au travail et au logis



à la fois saturateur  
et inhalateur !

Dans l'air des locaux de travail et d'habitation chauffés normalement, il manque 20 à 30% d'humidité. Seule une humidification efficace permet de bannir les refroidissements, la fatigue et le manque d'entrain au travail. DeVILBISS vous apporte bien-être et fraîcheur juvénile. DeVILBISS est la solution idéale pour le logis et le bureau. Il assure l'humidification de l'air la plus hygiénique. Les impuretés et le calcaire restent dans le récipient de l'appareil. Fonctionnement absolument sûr et tout à fait silencieux; arrêt automatique; garantie illimitée.

49.— DeVILBISS 145 contenance 3 litres pour 8 à 10 heures  
DeVILBISS 147 contenance 1 litre pour 3 à 4 heures 79.—

Dépositaire:

**droguerie droz**

avenue Léopold-Robert 76



La feuille qui parle  
— gain de temps décisif

## ULTRAVOX

Vous parlez à cette feuille, elle enregistre votre dictée; 6-8 lettres s'il le faut, de même que les rapports, les offres ou les commentaires techniques. Le porteur de son de l'appareil à dicter Ultravox, au format normalisé A5, a été conçu pour le bureau; inaltérable, il est utilisable des milliers de fois.

**Reymond**

LA CHAUX-DE-FONDS.  
Léopold-Robert 110  
NEUCHÂTEL  
Fbg du Lac 11  
Saint-Honoré 5

### Etat civil du Locle

16 novembre 1965

#### Naissance

Parret - Gentil, Micheline - Edith, fille d'Henri - Alfred, fromager, et de Gilberte - Edith née Haldimann, Neuchâteloise et Bernoise.

#### Promesses de mariage

Trachsel Ernst - Eberhard-Hans, pâtissier-confiseur, de nationalité allemande, et Kopp Marie - Christine, Bernoise.

Gaudenzi Pierre - André, dessinateur architecte, Neuchâtelois, et Gonther Denise-Alice, Neuchâteloise et Vaudoise.

Bourgeois Paul-Henri, chauffeur, Vaudois, et Jeanneret-Grosjean Josette-Marie, Neuchâteloise.

## PIANO

A vendre tout de suite, bas prix, piano d'étude, cordes croisées, cadre métallique. Téléphone (039) 2 75 68.

### Etat civil La Chaux-de-Fonds

17 novembre 1965

#### Naissance

Miévillie Nicolas-Daniel, fils de Daniel-Robert, gendarme, et de Claude-Nelly née Dege.n.

#### Promesse de mariage

Vuilleumier Georges-André, commis, et Blanc Huguette-Hélène.

#### Décès

Jacot Aimé, né en 1895, mécanicien, époux de Marguerite-Elise née Lüscher. Berdat née Buchner Marie-Marthe, née en 1901, ménagère, épouse de Louis - Charles.

fr. 190.-

armoires, à habits, 2 portes

fr. 195.-

ottomans réglables, av. protèges rembourrés et matelas garantis

fr. 550.-

grands meubles combinés: penderie, rayonnages, tiroirs et vitrine

fr. 395.-

armoire à habits 3 portes, rayonnages et penderie, tous panneaux pleins

fr. 295.-

bureaux d'appartement noyer, avec portes se fermant à clef. — H. Houriet, meubles, Hôtel-de-Ville 37, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 80 89.

### A vendre

2 pardessus d'hiver  
1 robe de chambre  
1 coin de feu

taille moyenne, état de neuf. — Tél. 2 63 36.



Grand choix de fleurs

Gerbes

Plantes - Couronnes

Tél (039) 2 12 31  
**SERRE 61**



La CCAP

garantit l'avenir  
de vos enfants

Neuchâtel

Tél. (038) 5 49 92

Faites lire  
votre journal!

## LIVRES

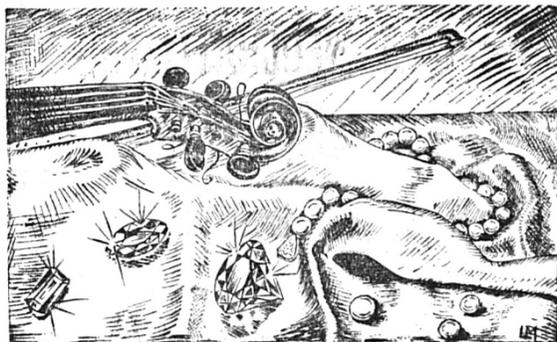
d'occasion, tous genres, anciens et modernes. Achat, vente échange. — Librairie place du Marché tél. 2 33 72

**POLICE 17 ABONNEZ-VOUS À NOTRE JOURNAL**

### PIERRES PRÉCIEUSES

L'art du bijoutier n'est pas de créer un bijou en or aussi lourd que possible mais bien de se servir d'un métal noble comme support pour les merveilles que sont les pierres précieuses. Nous sélectionnons les plus belles pierres de couleurs pour les monter sur ce qui sera votre bijou.

**VOYEZ D'ABORD MAYER-STEHLIN**



HORLOGERIE — BIJOUTERIE

## Mayer Stehlin

Avenue Léopold - Robert 57  
LA CHAUX-DE-FONDS

Le magasin spécialisé qui vend et conseille

MAISON DU PEUPLE  
LA CHAUX-DE-FONDS

Samedi 20 novembre,  
à 20 h. 30

# GRAND BAL

ORCHESTRE ANTHINO avec  
son accordéoniste virtuose  
et sa nouvelle sonorisation

# Une conseillère générale socialiste devant le Tribunal civil

Lundi après midi 15 novembre, Cosette Giroud, maîtresse ménagère et conseillère générale à La Chaux-de-Fonds, a comparu devant le Tribunal civil pour refus du paiement de l'impôt de défense nationale. Voici ce que notre camarade a dit devant le juge pour justifier son attitude:

Permettez-moi, Monsieur le juge, de justifier ce geste farfelu au premier abord: refuser son impôt de défense nationale. Il équivaut à l'objection de conscience et marque mon opposition à la défense nationale telle qu'elle est conçue maintenant.

Le système militaire (je parle du nôtre comme de celui de n'importe quel pays) est actuellement l'ennemi du civil, de l'homme, de l'humanité; premièrement parce qu'il suce une part toujours plus grande de l'énergie humaine et deuxièmement parce que son but avoué mais non pas toujours perçu est la destruction du plus grand nombre d'hommes possible, c'est-à-dire depuis quelques années l'humanité elle-même. On peut comparer assez justement l'armée que nourrit l'humanité à un cancer qui ronge un homme jusqu'à la mort. La différence est peut-être qu'on lutte contre le cancer tandis qu'on assouvit les moindres desirs de l'armée: c'est notre monstre sacré.

Beaucoup de gens ont déjà entrevu les possibilités qui s'ouvriraient aux hommes s'ils distraient peu à peu l'énergie consacrée au monstre pour la vouer à des tâches constructives, pour préparer un âge d'or aux générations futures.

Ceci est une foi profonde, peut-être un peu loin du réel; mais les causes précises, réelles et quotidiennes ne manquent pas pour justifier mon opposition. Une de celles qui me touchent particulièrement, par exemple, l'achat par l'armée de grandes surfaces de mon pays pour le labourer de balles, de mines et de sillons de jeeps en empêchant du même coup les braves citoyens d'en jouir pendant de longues semaines.

Ce n'est donc pas du tout (comme

mon refus pourrait le faire croire) à l'impôt direct de la Confédération que j'en veux: au moment où l'on estimera que défendre son pays ce n'est pas le rendre terrifiant, mais au contraire le rendre sympathique aux autres nations, je payerai avec enthousiasme des impôts plus lourds s'il le faut (et en fait je pense que pour se rendre sympathique et utile aux autres pays, la Confédération devra aussi prévoir un très gros budget!).

Pour finir j'aimerais insister sur la responsabilité que chaque être humain conscient doit ressentir vis-à-vis de l'évolution de la vie sur la terre. S'il voit un grand danger la menacer, c'est son devoir de le combattre par tous ses moyens. Je suis convaincue qu'un des dangers qui menacent actuellement le monde est le système militaire; un des moyens de le combattre est de refuser l'impôt de défense nationale; ce refus, de farfelu qu'il était d'abord, est devenu pour moi un devoir.

## A plein gaz!

Hier, à 12 h. 30, les premiers secours sont intervenus rue de la Boucherie 16, dans un petit atelier. On avait oublié sur un réchaud allumé un récipient contenant de l'acide, et des gaz s'étaient répandus dans l'immeuble. Les agents durent faire usage de masques pour arriver à retirer le dangereux liquide, et, peu de temps après, tout danger était écarté.

## Grande revue fantastique

Le Festival international de la magie aura lieu ce soir dans notre ville, au théâtre, non seulement avec un programme nouveau, mais sous une forme nouvelle puisqu'il s'agira d'une revue fantastique faisant alterner dans un tourbillon de sensations les prodiges les plus extraordinaires et les danses frénétiques de ballets bien réglés.

## Au Tribunal de police

Le Tribunal de police La Chaux-de-Fonds a siégé hier, sous la présidence de M. P. Faessler, suppléant. Il a notamment condamné: J. B., manœuvre, à 4 jours d'arrêts sans sursis et 150 fr. de frais pour ivresse au guidon.

R. W., polisseur, à 3 jours d'arrêts sans sursis et 150 fr. de frais, pour ivresse au guidon.

R. A., décorateur, Saint-Imier, à 40 fr. d'amende, pour infraction à la LCR.

G. G., ouvrière de fabrique, à 10 fr. d'amende et 10 fr. de frais pour infraction à la LF sur le séjour et l'établissement des étrangers.

G. G., manœuvre, à 6 jours d'arrêts et 300 fr. de frais pour ivresse au guidon.

H. C., ouvrier de fabrique, Le Locle, et H. Q., statuaire, le premier à 100 fr. d'amende et 170 fr. de frais, le second à 250 fr. d'amende et 170 fr. de frais, pour infraction à la LCR et ivresse au volant.

## Contre un arbre

Ce matin à 6 h. 45, M. A. S., domicilié à Sonvillier, circulait au volant de sa voiture à la rue du Collège, en direction de la ville. Peu après la rue du Cimetière, son véhicule dérappa sur la chaussée glissante et vint percuter un arbre à gauche. Le conducteur et sa femme ont été assez sérieusement blessés et conduits à l'hôpital.

## CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

# Centenaire de l'Hospice de la Côte

Mercredi 17 novembre, le temple de Corcelles était rempli jusqu'en ses moindres recoins de gens désirant assister à la cérémonie du centenaire de l'Hospice de la Côte, agrandi, modernisé, et qui peut recevoir aujourd'hui 85 vieillards et infirmes.

La cérémonie fut embellie par les productions musicales remarquables de M. Calame, de Genève, au violon, et de M<sup>lle</sup> Suzanne Robert, à l'orgue.

M. Eugène Hotz fit un culte de circonstance.

M. Claude Bonhôte, président du Comité d'administration de l'hospice, salua l'assistance, le président du gouvernement, M. G. Clottu, les représentants des communes, les descendants des membres fondateurs et des bienfaiteurs de l'hospice.

M. Bonhôte, d'une lucidité d'intelligence étonnante, fit, de mémoire, un exposé historique magistral de l'établissement. Il rappela des débuts modestes de l'hospice, sa fondation due à l'initiative du D<sup>r</sup> Charles Béguin, les 22 800 fr. recueillis qui permirent d'héberger quelques infirmes dans une maison d'abord louée, puis achetée, agrandie, grâce à de généreux donateurs. Certains d'entre eux demandèrent que l'hospice reçût d'autres infirmes que ceux des cinq villages de

la Côte et c'est ainsi que l'hospice devint peu à peu un établissement cantonal.

Nous avons visité l'hospice, dans lequel sont hébergés des hommes et des femmes et les chambres propres, à 1, 2 ou 3 lits, dans lesquelles sont soignés les vieillards et les infirmes, par des sœurs venues de Berne, les précédentes infirmières venant de Saint-Loup et le Strasbourg. Impression extrêmement favorable.

La cérémonie terminée, les participants se rendirent à la halle de gymnastique, où une agréable collation les attendait.

D. L.

## BOUDRY

### Ivresse au guidon

Un cyclomotoriste de Boudry a comparu mercredi devant le Tribunal du district pour avoir circulé en état d'ivresse. Il a été condamné à une amende de 700 francs et au paiement des frais de justice.

Aider les plus faibles, c'est renforcer notre communauté.

Secours suisse d'hiver.

# SUITE DU GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

## Subsides aux Eglises

Le postulat d'H. Perret (soc.) sur la prévention des accidents est ensuite discuté. Il pose différentes questions de droit quant à la forme. Finalement, il est rejeté par 42 voix contre 40.

En revanche, après diverses interventions assez tumultueuses, on traite du postulat Maeder (rad.), le Grand Conseil ayant accepté d'en discuter par 57 voix contre 43.

Lors de la discussion, on entend notamment Ch. Castella (soc.) qui expose les motifs pour lesquels il est favorable au postulat. M. Steiger (pop.) et M. Aubert (lib.) expriment, eux, les raisons de leur opposition, tandis que MM. Lauener (rad.), Olympi (PPN) et Béguin (PPN) donnent celle de leur acceptation. Quant à H. Verdon et Béguin (PPN) donnent celles de M. Maeder.

L'exécutif se fait entendre par la voix de R. Schlappi: il accepte le postulat. Au vote, celui-ci recueille 66 voix contre 30. Son texte est le suivant:

## POSTULAT POUR UNE AUGMENTATION DU SUBSIDE AUX EGLISES

Compte tenu des dispositions du premier alinéa de l'article 71 de la Constitution cantonale, par lesquelles l'Etat reconnaît l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise, les paroisses neuchâteloises de l'Eglise catholique romaine et de l'Eglise catholique chrétienne comme institutions d'intérêt public représentant les traditions chrétiennes du pays et travaillant à son développement religieux,

— compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la diminution du pouvoir d'achat de l'argent depuis 1941,

— compte tenu des tâches toujours plus importantes des Eglises,

— compte tenu de la modicité du subside annuel de 200 000 francs,

le Conseil d'Etat est prié, à l'occasion de la discussion du budget 1966, de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter ce montant désigné à l'alinéa 2 dudit article 71 de notre Constitution, et de proposer au Grand Conseil un projet de révision de la Constitution neuchâteloise, ou tout autre projet tendant au même but.

Chs Maeder (rad.) et de nombreux députés de tous les partis, à l'exclusion du POP.

A 14 h. 30, la séance est enfin close.

WILLY BRANDT.

# St-Imier: inhumation de M. Maurice Savoye

Le temps est froid quand, vers 14 heures, les amis, les délégations et un grand concours de population attendent l'ouverture de la collégiale dans laquelle se passera, dans la simplicité et l'émotion, le culte mortuaire. Bientôt, cinq automobiles ployant sous une avalanche de couronnes et de fleurs précèdent le corbillard. La foule pénètre dans le lieu saint qui s'avérera beaucoup trop petit pour contenir tous ceux qui désiraient rendre un dernier hommage au regretté disparu.

Le culte funèbre est présidé par le pasteur Wenger. La Fanfare des cadets et le Corps de musique disent un dernier adieu en exécutant des chorals de circonstance. Selon le désir du défunt, un seul discours rappellera ses vertus morales. Il est prononcé par le directeur Jeanrenaud dans un style simple, direct, et relève d'une grande profondeur de pensée. L'orateur a aussi présenté les condoléances des

autorités communales et de diverses sociétés et associations.

Puis, aux sons sourds des tambours alternant avec ceux de «J'avais un Camarade», le Corps de musique conduit au champ de l'éternel repos celui qui fut un homme bon, loyal, compétent et intègre.

## Au Tribunal administratif

Dans sa séance de mercredi matin, le Grand Conseil bernois a procédé à l'élection des membres du Tribunal administratif que préside le professeur G. Ross, PAB, Berne, élu par 153 voix; le vice-président se trouve être un socialiste, Wilfried Lüthi, de Kôniz, élu par 146 voix, alors que le deuxième vice-président, est un libéral-radical jurassien, M<sup>r</sup> J. Bosshardt de Courtelary. Il a obtenu 144 voix. Les membres jurassiens de ce tribunal sont: MM. M. Brahier, conservateur, Moutier (138 voix); A. Juillerat, Bel-lelay, PAB (141 voix); et comme suppléants pour le Jura, MM. R. Siegenthaler, socialiste, Delémont (143 voix), et H. Piquerez, libéral-radical, Porrentruy (139 voix).

La Commission des recours a également été désignée; elle comprend deux membres du Jura, MM. P. Andrey, maire de La Neuveville et J. Comte, de Courtételle.

## Subsides

Le Grand Conseil a également, dans sa séance de mercredi matin, alloué une subvention de 79 800 fr. à la commune bourgeoise de Courrendin pour la construction d'un chemin forestier et un subside de 236 000 fr à la commune de Roches pour la construction d'un chemin depuis les Hautes-Roches à la Montagne-de-Moutier.

W.

## Avant une manifestation séparatiste

On sait que l'Union des patriotes jurassiens organise dimanche prochain 21 novembre, à Saint-Imier, une manifestation pour commémorer l'entrée du Jura dans la Confédération et dans le canton de Berne. Les conseillers d'Etat Huber et Moine prendront part à cette cérémonie.

Pour sa part, le Rassemblement jurassien a décidé d'organiser le même jour une contremanifestation. Par une lettre du 16 novembre, signée de M. Buri, président, le Conseil exécutif du canton de Berne a invité les dirigeants séparatistes à lui communiquer, pour des raisons de sécurité et de police du trafic, quand et où cette manifestation aura lieu. Le Rassemblement jurassien a répondu que cette manifestation séparatiste, destinée notamment à protester contre la hausse des impôts, aura lieu dimanche à Courtelary.

Rappelons d'autre part qu'une cérémonie officielle pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du rattachement du Jura et de la ville de Bienne à l'ancien canton a eu lieu ce matin, 18 novembre, à la collégiale de Berne; les députés autonomistes ont annoncé qu'ils n'y participeraient pas.

## Communiqués

150<sup>e</sup> anniversaire. — C'est le 14 novembre 1815 que fut signé à Bienne le traité de réunion du Jura au canton de Berne et à la Suisse. S'il en fut ainsi, c'est que l'ancien Evêché de Bâle, ruiné à la suite des guerres napoléoniennes, était en proie à l'anarchie, comme le dit Xavier Stockar. Les historiens admettent que la réunion du Jura au canton de Berne fut la plus opportune des solutions. Certes, il y eut des moments pénibles au long de ces 150 ans; mais le bilan final est nettement positif: le Jura prospère, sa population augmente, il a son mot à dire dans la politique cantonale.

Mais ce qui importe encore plus, c'est que c'est par le truchement du canton de Berne que le Jura est devenu suisse. De larges milieux jurassiens ont jugé qu'il était nécessaire de célébrer ce 150<sup>e</sup> anniversaire, simplement et dignement. C'est pourquoi les Jurassiens qui se sentent heureux d'appartenir à la fois au Jura, au canton de Berne et à la Confédération suisse sont invités à se rendre le 21 novembre 1965, à 14 h. 30, à la Salle de spectacles de Saint-Imier, où aura lieu la cérémonie de commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de cet acte historique.

Forces démocratiques du Jura bernois.

## Bienne

## Au Parti socialiste

Le Comité directeur du Parti socialiste biennois s'est réuni mardi soir pour examiner le problème posé par la succession de notre regretté ami Paul Lachat. Il a décidé de revendiquer le siège vacant et de convoquer l'assemblée générale pour le mercredi 23 novembre, à 20 heures, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour: désignation du candidat du PSB.

## Communiqués

Chez les chansonniers. — Il y eut le «Coup de Joran» de Neuchâtel, qui monta à maintes reprises dans nos montagnes. Il y eut le très chaux-de-fonnier «Coq à l'Ane», de spirituelle mémoire. C'est avec le «Coup de Joran» que s'apprête à accueillir, le 20 novembre 1965, à 20 h. 30, le Théâtre Saint-Louis, un nouveau cabaret poétique, satirique, drôlatique, rosse et féroc, à travers des textes de Richard Löwenz, ex-examinateur et fondateur du «Coup de Joran» et qui fit une saison en notre «Coq à l'Ane».

Au piano — et également compositrice des chansons — Janine Zürcher-Robert, de l'ex-«Coq à l'Ane». Le Haut et le Bas unis sous le drapeau de l'humour, sans chevrons ni tricolors... Avec le concours de la chanteuse et diseuse plaine de malice Raymonde Schindler et de l'excellent comédien Jean-Pierre Katz. Le seul courant d'air qu'on ne voudrait pas manquer d'attraper! Location chez Cavalli-Musique, tél. 2 25 58.

«Yoyo», dès ce soir, en grande première, au Cinéma Ritz. — Un film de et avec Pierre Etaix; ce film a obtenu deux grands prix au Festival de Cannes: le Prix de l'Office catholique du cinéma et le Prix du meilleur film pour la jeunesse. «Yoyo» est un film qui enchante le cœur... vous riez... vous serez émus... Auteurs: complet, Pierre Etaix est aussi un comédien de premier ordre qui a su s'entourer de talents: Claudine Auger, Luce Klein, le petit Philippe Dinnel. Et derrière eux une musique constamment guillerette et pleine de jeunesse, celle de Jean Pallaud. Echos de presse: «Un film comme celui-là, on en voit un tous les dix ans; allez voir «Yoyo», vous rirez...» — «Un vrai magicien du cinéma. Il verse dans le même cocktail du Linder, du Chaplin et du Tall, et ce qu'il donne à goûter, c'est essentiellement du Pierre Etaix» — «Pierre Etaix peut être satisfait: son dernier film «Yoyo» est l'un des plus drôles du cinéma mondial.» Séances tous les soirs, à 20 h. 30. Matinées à 15 h., samedi et dimanche. Il est prudent de louer vos places à l'avance.

Match au loto. — Ce soir, dès 20 h. 15, à la Maison du Peuple, grand match au loto des Sociétés pugilistique et théâtrale.

Vente annuelle. — Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 novembre 1965, la Paroisse catholique chrétienne organise, salle Saint-Pierre, rue de la Chapelle 5, sa grande vente annuelle. Ses stands variés de lingerie, tricots, broderie, épicerie, pâtisserie, articles de bazars, etc., ont été préparés à l'intention des chalands qui, traditionnellement, s'en retournent enchantés des affaires qu'ils y réalisent. Vendredi soir et samedi soir, soirée familière destinée au plaisir des paroissiens, de leurs amis, de leurs connaissances et aux amateurs de saines distractions.

## CARNET DU JOUR

### Cinéma

RITZ: 20.30, «Yoyo». — Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 novembre 1965, la Paroisse catholique chrétienne organise, salle Saint-Pierre, rue de la Chapelle 5, sa grande vente annuelle. Ses stands variés de lingerie, tricots, broderie, épicerie, pâtisserie, articles de bazars, etc., ont été préparés à l'intention des chalands qui, traditionnellement, s'en retournent enchantés des affaires qu'ils y réalisent. Vendredi soir et samedi soir, soirée familière destinée au plaisir des paroissiens, de leurs amis, de leurs connaissances et aux amateurs de saines distractions.

### Divers

AMPHITHEATRE: 20.15, conférence de la société Dante Alighieri sur les «Peintres Guardi».

ANCIEN-STAND: 20.15, «Aventures sur skis», film.

THEATRE: 20.30, festival international de magie.

### Pharmacie d'office

Pharmacie Parel, Léopold-Robert 81.

Genève: en marge de l'élection au Conseil d'Etat

# Le droit de réponse refusé à André Chavanne par le nouveau rédacteur du « Courrier de Genève »

Dans un éditorial récent, M. Sylvain Maquignaz, nouveau rédacteur en chef du « Courrier de Genève », écrivait: « Le Courrier » est un journal catholique. Comme tel, il ne peut être inféodé à aucune composition politique. » « Le Courrier » ayant publié dans un numéro spécial une lettre du président genevois du Parti chrétien-social où celui-ci attaquait très violemment les socialistes, André Chavanne, conseiller d'Etat, a demandé la publication de la réponse que l'on peut lire ci-dessous. Décision de M. Maquignaz: « Refus de publier. » Nos lecteurs jugeront.

Genève, le 15 novembre 1965. Monsieur le rédacteur en chef du « Courrier de Genève », rue du Vieux-Billard, GENEVE.

Monsieur le rédacteur en chef, Dans votre numéro de samedi dernier, vous avez publié une lettre d'un lecteur, M. Fontanel, président du Parti indépendant-chrétien-social.

Comme je suis cité dans cet article et que vous avez souligné plusieurs fois votre souci d'objectivité, je vous serais reconnaissant de faire connaître à vos lecteurs les quelques remarques suivantes:

L'homogénéité du gouvernement d'entente bourgeoise me semble extrêmement sujette à caution. Comment collaboreront André Ruffieux, syndicaliste postier, et M. Raymond Déonna, dont l'activité a été tout entière dirigée contre les salaires, particulièrement contre ceux des fonctionnaires fédéraux?

Et quand au problème numéro 1 — celui des finances — comment oublier l'algarede toute récente entre M. Emile Dupont et M. Gilbert Duboule, algarede qui allait au fond du problème, puisqu'il y avait divergence totale dans l'évaluation de l'état de nos finances?

Plus loin, votre correspondant s'étonne de voir l'Union des syndicats sortir de son habituelle réserve politique: la candidature de M. Déonna, imposée au dernier moment par le Parti libéral aux radicaux et aux chrétiens-sociaux, n'est-elle pas une justification de la prise de position des travailleurs?

Votre correspondant s'étonne enfin que le Parti socialiste n'ait pas réagi à la suite de la décision du Parti du Travail demandant à ses électeurs de

porter ses candidats aux côtés M. Vincent. C'est ignorer qu'il y a quatre ans, lorsque le Parti du Travail avait donné l'ordre, par affiche, à ses électeurs, de ne pas se dérouter pour les élections (beaucoup d'entre eux ont tout de même voté pour Jean Treina et pour moi-même), le Parti socialiste n'avait rien relevé non plus. Le Parti du Travail a pris une nouvelle position, alors qu'il était assuré qu'il n'y aurait de notre part aucune réciprocité et aucune réaction. C'est son affaire uniquement: il n'y a ni alliance ni ombre de « front populaire ».

Nous devons toutefois dire que si les buts et les méthodes du Parti du Travail sont souvent diamétralement opposés aux nôtres, nous nous retrouvons dans de très nombreux votes sociaux: protection des locataires, amélioration des salaires et des retraites, construction des logements. Quand il s'agira de faire rendre gorge à la fraude fiscale, nous pourrions évidemment compter sur lui.

Pour terminer, je ne cite qu'en passant la curieuse remarque de M. Fontanel, président d'un parti qui se veut non confessionnel, dans laquelle il souligne qu'il y a deux « seuls » (sic) candidats catholiques au Conseil d'Etat. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un président de parti utilise la religion de ses candidats, ce qui ne peut porter préjudice qu'aux autres candidats de la coalition, le Parti socialiste s'honorant, pour sa part, d'avoir parmi ses membres des protestants, des catholiques, des incroyants, pratiquants et non pratiquants.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments dévoués.

ANDRÉ CHAVANNE.

## Ça c'est passé à Genève

Mercredi, se trouvant dans le jardin de la prison de Saint-Antoine, à Genève, où les détenus font leur promenade, un de ceux-ci en profita pour escalader le haut mur et disparaître, aidé qu'il a été par un autre détenu. L'évadé, un cambrioleur, d'origine française, n'a pas couru bien loin. Une heure après il était en effet arrêté à Anières.

On sait que six recours avaient été déposés après les condamnations des gangsters de la rue Schaub. Le délai de motivation de ces recours expirait mardi. Trois de ces recours ont été retirés. Ceux qui demeurent concernent un Arménien et deux Français qui n'ont pas encore motivé leurs recours. Le président de la Cour de cassation a prolongé le délai de motivation jusqu'au 25 novembre.

## Emission sur le Portugal interdite

La télévision suisse alémanique avait à son programme de mercredi un reportage sur « Le président Salazar et le Portugal ». Or cette émission a été supprimée. La télévision explique à ce sujet qu'elle avait envoyé une équipe au Portugal pour se faire une image de la situation après la lutte électorale. Elle s'attendait à un reportage critique, mais fondé. Or le commentaire rapporté du Portugal était rédigé sous la forme d'une « élé-gie politique » commençant par les mots: « Oh, M. Salazar... ». Cette « élé-gie » était de la plume de M. Hugo Loetscher, qui s'est fait un nom par ses œuvres. Les faits manquaient et

les photographies ne suffisaient pas à faire ressortir l'atmosphère d'une dictature. L'émission aurait ainsi pris la forme d'un acte d'accusation. C'est pourquoi la direction du programme et de la section politique de la télévision de la Suisse alémanique n'ont pas pu assumer la responsabilité d'une telle émission. Comme celle-ci n'était prête que mercredi, la direction s'est efforcée au cours d'un entretien de plusieurs heures de se mettre d'accord avec l'auteur du reportage sur les corrections à y faire. Mais ces efforts de dernière heure n'ont pas abouti, de sorte qu'il fallut renoncer à l'émission.

## Dimanche 21 novembre: Tous les jeunes à La Chaux-de-Fonds!

Pour la première fois, la journée d'automne de l'Union des Jeunesses socialistes suisses aura lieu en Suisse romande, le dimanche 21 novembre à La Chaux-de-Fonds. Thème de discussion: « Le programme de Winterthur du PSS est-il d'actualité? ». Quatre groupes de discussion sont prévus: — Neutralité et politique étrangère; — Politique sociale; — Politique culturelle; — Démocratie économique. Les différentes sections de Jeunesses socialiste se sont préparées à cette journée et nul doute que

la discussion sera passionnante. Il s'agit pour des jeunes socialistes venant de toutes les régions du pays d'échanger leurs points de vue sur ce que doivent être les buts du socialisme en Suisse. Il est encore temps de s'inscrire, soit auprès de votre président cantonal de jeunesse socialiste, soit directement auprès de Raymond Spira, président de la Jeunesse socialiste neuchâteloise, 21, rue Stavay-Mollon-din, 2300 La Chaux-de-Fonds. Tous les jeunes du parti se doivent d'être dimanche à La Chaux-de-Fonds! Christian Grobet, vice-président romand de l'UJSS.

# AU GRAND CONSEIL BERNOIS Problèmes agricoles

Le Grand Conseil bernois s'est occupé, mercredi, des affaires de la Direction de l'agriculture. M. Buri, président du gouvernement et chef de ce département, a répondu à diverses motions d'un député chrétien-social du Jura, qui, faisant état du mauvais temps de l'été dernier, demandait au gouvernement de venir en aide aux agriculteurs sinistrés.

Le porte-parole du Conseil exécutif a estimé qu'une telle action n'est pas possible, pour des motifs pratiques et psychologiques. Mais le conseil a néanmoins approuvé la motion par 22 voix contre 18, avec de nombreuses abstentions.

M. Buri a aussi répondu à une interpellation concernant la fièvre de bang, qui se manifeste notamment au-dessus de Gléresse. Il a souligné que le progrès scientifique ne permet malheureusement pas encore d'éliminer totalement cette maladie.

Des élections au Tribunal administratif ont eu lieu dans le courant de la matinée. M. Gottfried Roos a été réélu président, tandis que M. Wilfried Luthi, de Koeniz, était élu vice-président et M. Jacques Bosshardt, de Courtelary, vice-président à temps partiel.

## Construction de logements

Le Grand Conseil a discuté ensuite de l'arrêté populaire concernant l'en-couragement de la construction de logements. L'entrée en matière n'a pas été combattue.

Lors du débat, il s'est révélé que le succès des nouvelles mesures dépendra en majeure partie de la bonne volonté des communes. Une proposition tendant à augmenter les contributions des communes de 40 à 60 pour cent a été repoussée.

Ainsi que l'a annoncé M. Gnaegi, chef du Département de l'économie publique la votation sur l'arrêté populaire aura lieu en avril prochain, afin qu'il puisse entrer en vigueur immédiatement après l'arrêté fédéral et les ordonnances d'exécution. La nouvelle mesure coûterait au canton de Berne une somme totale de 60 millions de francs répartie sur assez longtemps.

## Noté en marge

*Incrovable, mais vrai; une farce n'eut pas mieux réussi! Amis lecteurs, prenez la peine de vous asseoir avant de lire ce papier, faute de quoi vous tomberiez à terre!!! Oui, une motion combattue par le Conseil exécutif a été acceptée par le Parlement, qui compte 200 membres, avec le résultat — tenez-vous bien! — de 22 voix en faveur de la motion, alors que 18 voix se prononçaient contre. Quand je vous disais que c'était incroyable, mais vrai! Et maintenant, venons-en aux faits. Le 21 septembre, le député-maire Euvray, de Chevèze, représentait la motion suivante: « L'été pluvieux de cette année a fait naître chez les agriculteurs une anxiété croissante face aux récoltes qui se détérioraient de jour en jour. Cette crainte vient de se confirmer dès les premières récoltes... » etc., etc. Devant cette situation qui grève le revenu du paysan et qui le met en face de pertes très importantes, le Conseil exécutif était invité à ouvrir une action d'entraide aux agriculteurs sinistrés.*

Le procès-verbal du Conseil exécutif du 2 novembre mentionne que la motion Euvray est acceptée.

Hier matin, le député-maire Euvray monta toutefois à la tribune et développa sa motion, à la grande surprise des parlementaires présents dans la salle. Le directeur de l'Agriculture, M. Buri, conseiller d'Etat et aux Etats, répondit que le Conseil exécutif, vu la situation financière très précaire du canton, rejetait cette motion. Instinct de surprise: aucun président de groupe ne demande la parole... Et l'on passe au vote, qui donne le résultat cité plus haut. Permettez-moi d'analyser ce vote, dont on a beaucoup parlé aux pas-perdus.

Le Parti conservateur-chrétien-social a apporté un appui unanime à cette motion d'aide au PAB; quelques députés PAB les ont appuyés; quant aux autres députés PAB, ils se sont tout simplement abstenus de voter, malgré les recommandations de rejet de leur conseiller d'Etat. Les députés radicaux et socialistes qui — on doit bien l'avouer — ne sont pas du tout passionnés par les jérémiades qu'ils entendent lors des discussions au sujet de cette direction, étaient en bon nom-

bre en séance de groupe, ou avaient d'autres affaires importantes à liquider dans les différentes directions du canton. Peut-on leur en vouloir? Non, un simple calcul le prouve: le Conseil exécutif avait accepté cette motion; 79 députés PAB + 10 députés conservateurs + 1 député chrétien-social + une dizaine de députés du Parti libéral-radical qui, en raison de leur profession, votent avec le PAB, l'auraient appuyée. L'affaire était classée! Mais voilà, le Conseil exécutif n'était pas partisan de la motion.

A cause de ces circonstances, un vote sans précédent dans les annales de ce parlement a été acquis par les partis conservateur et PAB, qui ont uni leurs forces dans l'abstention. En se prononçant pour une aide financière aux paysans sinistrés — alors que les salariés verront leur bordereau d'impôt plus salé! — le Grand Conseil leur a fait un beau cadeau pour 1966.

Nous sommes bien d'accord que le revenu paysan doit être discuté, oui! mais celui du petit paysan, non pas celui du grand propriétaire foncier, du grand paysan, auxquels cette motion apportera une aide substantielle. Si chaque salarié, lorsqu'il ne boucle pas son budget familial commençait à demander l'aide de cette bonne vache à lait qu'est le gouvernement, où irions-nous? Telle est la question que l'on doit se poser.

CHARLES WISARD.

EN SUISSE ORIENTALE

## Procès de presse

Mercredi matin, un reporter de « Blick » devait comparaître devant le Tribunal cantonal des Grisons pour répondre de l'accusation de violence et menace contre un fonctionnaire de police. A l'échéance du délai, mercredi, à 9 heures, il a été constaté que l'accusé n'était pas présent. Il devra dès lors, pour un second délai dont la date n'est pas encore fixée, compter avec mandat d'amener, d'abord en préventive, puis au tribunal, avec une augmentation considérable des frais judiciaires.

L'acte d'accusation reproche au reporter de s'être, lors du procès contre l'« assassin du wagon-lit » Ristau, devant le Tribunal cantonal des Grisons, opposé à l'interdiction de la police de prendre des clichés et de s'être laissé aller à des voies de fait sur la personne de l'agent.

### L'avis du « Blick »

La rédaction du quotidien « Blick » communique que le journaliste accusé rentrait mercredi d'un reportage aux Etats-Unis. Il n'est arrivé en Suisse qu'après le délai, de sorte qu'il n'a pu prendre part à l'audience. Par inadvertance, le Tribunal cantonal des Grisons n'a pas été informé du séjour à l'étranger du reporter de « Blick ».

Le reporter en question proteste contre le fait qu'on prétende avant le jugement qu'il se soit opposé à l'interdiction de la police des Grisons de prendre des photos lors du procès de l'« assassin du wagon-lit » Ristau et qu'il se soit laissé aller à des voies de fait sur la personne de l'agent. Le

## BILLET FRIBOURGEOIS

# Offensive socialiste contre la politique universitaire du Gouvernement fribourgeois

Lors de l'examen de l'activité de la Direction de l'Instruction publique qui a eu lieu jeudi au Grand Conseil de Fribourg, le groupe socialiste du Parlement fribourgeois a pris fermement position contre la politique universitaire du gouvernement.

Soulignant que le peu d'information à leur disposition empêchait les députés d'accomplir leur tâche constitutionnelle, le député Francey, porte-parole du groupe, s'étonna que la Commission parlementaire sur l'Université, dont la création a été acceptée en principe par le gouvernement, n'ait pas encore vu le jour. Il déplora que le Conseil d'Etat n'ait pas encore fait connaître son plan de développement de l'Université à la suite du rapport Labhardt — ce, à la différence des gouvernements des autres cantons universitaires; il fit également allusion à la position particulière que le Conseil d'Etat aurait prise sur le subventionnement par la Confédération des frais de gestion. Il réclama l'application d'une politique de démocratisation effective des études, relevant que les statistiques publiées ne permettent pas de savoir combien de fils d'ouvriers, de paysans et d'artisans fréquentent l'Université. Il s'éleva contre la hausse des taxes de cours intervenu cet été, et contre l'imposition d'une taxe de séjour, ce qui va à l'encontre d'une telle politique. Il exigea le dépôt d'une loi cantonale sur les bourses d'étude, afin de faciliter les études supérieures des jeunes, et pour que le canton bénéficie au maximum des subventions fédérales (actuellement, seul un règlement régit les fonds cantonal des études qui est de 200 000 fr. à quoi s'ajoutent 130 000 francs de subventions fédérales).

Rappelant la brillante manifestation des étudiants du 21 mai dernier, le député Francey protesta contre l'absence d'un foyer universitaire et contre l'abandon d'un projet de construction sur un terrain bon marché.

L'orateur rendit ses collègues attentifs à l'aggravation du problème de l'autonomie de l'Université, revendiquée par le recteur actuel. Il termina en notant que dans sa hâte à satisfaire les étudiants, le Conseil d'Etat avait ordonné la construction d'une « Mensa » provisoire avant d'avoir obtenu le crédit nécessaire, et réaffirma que son groupe n'était nullement hostile à l'Université, bien au contraire.

Au cours de la discussion qui suivit, le député agrarien Cottet réclama également que l'on facilite l'accès aux études de jeunes de condition modeste. En revanche, le député grüerrien d'extrême-droite Muard protesta contre l'intervention Francey, déclarant que la manifestation des étudiants ne lui avait pas été sympathique et se laissant aller à dire que « l'on n'avait pas attendu le socialisme pour créer l'Université ». (Quelques applaudissements.)

(Réd.: mais on a dû l'attendre pour obtenir des subventions fédérales!) S'employant à atténuer le mauvais effet que les paroles du député Muard avait produit malgré quelques applaudissements suscités par ses propos, le directeur de l'Instruction publique escamota le débat et refusa la discussion à laquelle on le conviait. Il s'en prit au député Francey pour des questions de forme et se dispensa de répondre quant au fond.

En réclamant du Gouvernement fribourgeois qu'il associe désormais le Parlement à sa politique universitaire et qu'il s'oriente vers une authentique démocratisation des études, comme dans les autres cantons suisses, le Groupe socialiste entend mettre fin à une conspiration du silence qui isole l'Université de Fribourg de la population fribourgeoise. A un mois du débat aux Chambres fédérales sur le projet d'aide fédérale aux Universités, cette prise de position aura mis en lumière le caractère peu démocratique de l'élaboration de la politique universitaire fribourgeoise.

## La vie à travers le monde

Un chien se rend tout seul à l'hôpital

Lucera. — Les médecins de l'hôpital de Lucera, près de Foggia, garantissent que cette histoire est authentique. Un chien, à qui des gamins sans doute avaient attaché à la queue une casserole, s'était blessé en tentant de s'en dégager. Il se rendit tout seul à l'hôpital, pénétra dans la salle d'attente et patienta jusqu'à ce qu'on le remarque. Il se laissa soigner et bander, et repartit l'air tout heureux.